



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9161^e séance

Vendredi 21 octobre 2022, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Biang	(Gabon)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Ghana	M ^{me} Hackman
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M. Mythen
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne, de la Grèce, de la Pologne, de la Slovaquie et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et M^{me} Denise Brown, Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire en Ukraine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : La situation des civils en Ukraine reste catastrophique. Au 18 octobre, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme avait recensé 15 956 victimes civiles, dont 6 322 morts, y compris au moins 397 enfants, et 9 634 blessés depuis le 24 février. Les chiffres réels sont probablement beaucoup plus élevés. Fait récent et inquiétant, la Fédération de Russie a lancé une série d'attaques contre des villes et des villages dans tout le pays. Le matin du 10 octobre, les forces armées russes auraient lancé des missiles et des drones, tuant au moins 20 civils et en blessant plus de 100, notamment à Kyïv, à Dnipro et à Zaporijia. De nombreux objets de caractère civil, dont des dizaines de bâtiments résidentiels et des infrastructures critiques, ont été endommagés. Au total, entre le 10 et le 18 octobre, au moins 38 civils ukrainiens auraient été tués et au moins 117 blessés dans des attaques de missiles et de drones.

Outre les pertes immédiates en vies humaines, l'ONU est gravement préoccupée par la destruction des infrastructures énergétiques critiques, comme les

centrales électriques. Selon le Gouvernement ukrainien, 30 % des installations énergétiques ont été touchées depuis le 10 octobre. Combinées à la flambée des prix du gaz et du charbon, les privations causées par ces attaques risquent d'exposer des millions de civils à des conditions extrêmement difficiles, voire à des conditions mettant leur vie en danger, cet hiver. Pour être claire, en vertu du droit international humanitaire, les attaques dirigées contre des civils ou des infrastructures civiles sont interdites, tout comme les attaques contre des objectifs militaires dont on peut attendre qu'elles causent des dommages aux civils qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu.

L'ONU continue d'appuyer tous les efforts entrepris en faveur de l'application du principe de responsabilité. Il est primordial qu'un accès complet et sans entrave à toutes les régions de l'Ukraine soit assuré au Haut-Commissariat aux droits de l'homme afin qu'il puisse poursuivre ses activités essentielles.

De son côté, la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine a présenté cette semaine son rapport à l'Assemblée générale. Le document indique qu'il existe des raisons de conclure que des crimes de guerre et des violations des droits humains et du droit international humanitaire ont été commis en Ukraine depuis le 24 février. La Commission a déclaré que les soldats russes étaient responsables de la grande majorité des violations recensées. Elle a également affirmé que les forces armées ukrainiennes avaient elles aussi commis des violations du droit international humanitaire dans certains cas, dont deux constitutifs de crimes de guerre.

Selon la Commission, l'utilisation incessante d'engins explosifs à large rayon d'impact dans des zones peuplées a tué et blessé des dizaines de civils et dévasté des quartiers entiers. Qui plus est, la Commission a recueilli des éléments de preuve concernant des exécutions sommaires, des détentions illégales, des actes de torture, des mauvais traitements, des viols et d'autres violences sexuelles commis dans les zones occupées par les forces russes.

Les conséquences de ces violations sur la population ukrainienne sont immenses, et la nécessité d'établir les responsabilités l'est tout autant. À cet égard, la Commission a appelé à une bonne coordination des multiples initiatives nationales et internationales prises en faveur de l'application du principe de responsabilité en Ukraine. L'application du principe de responsabilité demeure essentielle, car de nouvelles allégations

d'atrocités sont soulevées dans les zones que le Gouvernement ukrainien a récemment reprises. Nous ne devons pas laisser l'impunité prévaloir.

Nous nous sommes félicités de l'annonce lundi d'un nouvel échange de prisonniers de guerre entre l'Ukraine et la Fédération de Russie : 110 prisonniers russes ont été échangés contre 108 Ukrainiens. Il s'agit là du premier échange de prisonniers dans lequel tous les Ukrainiens libérés sont des femmes, parmi lesquelles des civils, des militaires, des gardes nationales et des garde-frontières. Dans le prolongement de l'esprit constructif des échanges de prisonniers, je tiens à renouveler l'appel lancé par le Secrétaire général à la Fédération de Russie pour qu'elle accorde au Comité international de la Croix-Rouge un plein accès à tous les prisonniers de guerre, conformément au droit international humanitaire.

Les répercussions de la guerre en Ukraine sont considérables et ne cessent de prendre de l'ampleur. L'ONU a décrit en détail les conséquences sur la sécurité alimentaire, l'énergie et les finances. L'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire a contribué à faire baisser les prix des denrées alimentaires et à les stabiliser, puis à abaisser les prix mondiaux des denrées alimentaires et à acheminer les céréales de l'un des greniers du monde vers les pays qui en ont besoin. Au 19 octobre, le volume total des céréales et autres denrées alimentaires exportées dans le cadre de l'Initiative s'élevait à près de 8 millions de tonnes.

Pour maintenir la sécurité alimentaire dans le monde, il est impératif que l'Initiative soit prorogée au-delà du mois de novembre. Il est tout aussi essentiel de garantir un accès sans entrave aux denrées alimentaires et aux engrais russes. L'ONU ne ménagera aucun effort pour assurer la sécurité alimentaire de toutes les populations.

Une nouvelle escalade se profile à l'horizon, ce qui ne fera qu'accroître les souffrances des populations ukrainienne, russe et du reste du monde. Cette trajectoire doit être inversée. L'évocation de la possibilité de recourir à des armes nucléaires ou à d'autres armes non classiques ne fait qu'exacerber les tensions et pourrait enclencher une spirale dangereuse. Tout dommage causé à la centrale nucléaire de Zaporijia, qu'il soit intentionnel ou accidentel, pourrait avoir des conséquences désastreuses. Toute action militaire dirigée contre ce site ou menée à partir ou à proximité de celui-ci doit cesser immédiatement.

L'Assemblée générale a été claire. La semaine dernière, elle a déclaré que les référendums organisés dans les régions de l'Ukraine qui

« se trouvent ou se sont trouvées en partie sous le contrôle militaire temporaire de la Fédération de Russie ainsi que la tentative d'annexion illégale de ces régions qui a suivi n'ont aucune validité au regard du droit international et ne sauraient servir de fondement à une quelconque modification du statut de ces régions d'Ukraine » (*résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale, par. 3*).

Cette semaine, la Fédération de Russie a annoncé l'introduction de la loi martiale dans les régions de l'Ukraine placées sous son contrôle militaire temporaire qu'elle a tenté d'annexer illégalement. Cette décision, conjuguée à l'évacuation annoncée à Kherson sur fond d'intensification des combats sur le terrain, suscite de vives inquiétudes.

L'Assemblée générale a en outre exprimé son ferme appui à

« la désescalade de la situation et au règlement pacifique du conflit par le dialogue politique, la négociation, la médiation et d'autres moyens pacifiques, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et conformément aux principes consacrés par la Charte [des Nations Unies] » (*ibid., par. 7*).

En effet, mettre fin à la guerre sur la base du droit international et de la Charte est le moyen le plus sûr de faire cesser les terribles souffrances des civils en Ukraine.

Le Président : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Brown.

M^{me} Brown (*parle en anglais*) : Je parlerai brièvement du bilan humain de cette guerre, des nouvelles dimensions de la crise humanitaire et des difficultés d'accès aux zones qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement.

Les morts et les souffrances des civils, les zones urbaines et rurales ravagées et la perte totale des moyens de subsistance pour des millions de personnes sont les conséquences de la guerre – qui en est à son 239^e jour – sur la population civile ukrainienne. Le peuple ukrainien est très éprouvé. Des problèmes de

santé mentale se font jour, lesquels constitueront l'un des héritages les plus dévastateurs et les plus durables de cette guerre.

Je me trouvais récemment dans la région de Mykolaïv, où le maire m'a dit que, depuis le 24 février, les habitants n'avaient connu que 33 jours de silence, 33 jours sans explosions ni sirènes d'alerte aérienne. Faisons le calcul : cela signifie qu'il n'y a qu'un seul jour de répit par semaine où ils ne subissent ni le bruit ni la terreur de la guerre, sans parler de ses conséquences sur le plan physique.

L'ampleur de la catastrophe humanitaire est effrayante. Près de 18 millions de personnes, soit plus de 40 % de la population ukrainienne, ont besoin d'une aide humanitaire. Quelque 14 millions de personnes ont été contraintes de fuir leur foyer, dont 6,2 millions de personnes déplacées et près de 7,7 millions de réfugiés. Selon l'UNICEF, quelque 5,7 millions d'enfants en âge d'être scolarisés ont été touchés depuis le début de la guerre, dont 3,6 millions en raison de la fermeture des établissements scolaires. L'Organisation mondiale de la Santé indique que plus de 630 attaques vérifiées ont été perpétrées contre des installations de soins de santé, empêchant les malades d'avoir accès aux médicaments et aux traitements. Bien qu'extrêmement sensibles, les dimensions genre et protection de cette crise sont importantes et doivent être traitées au moyen d'une programmation et d'un suivi renforcés.

Chaque jour qui passe, la crise humanitaire prend de nouvelles proportions. Tout d'abord, l'hiver approchant, les températures chutent en Ukraine. La destruction des infrastructures civiles s'est récemment généralisée. Dans certaines régions, les infrastructures d'approvisionnement en énergie, de télécommunications et de transport ont été dévastées, compromettant l'accès des populations à l'eau, à l'électricité et au chauffage, ainsi que leur capacité de communiquer. En raison des dommages subis par les centrales électriques et thermiques, la vie sera encore plus difficile pour les personnes déjà vulnérables, notamment les personnes âgées et les personnes handicapées. Il existe un risque accru de décès dans les mois à venir, car les civils pourraient ne pas avoir accès aux services essentiels à leur survie.

Le droit international humanitaire est on ne peut plus clair : les attaques ne doivent jamais être dirigées contre des civils ou des biens de caractère civil, et il faut en permanence veiller à les épargner. Pour répondre aux besoins de première nécessité, nous, l'ONU et les organismes humanitaires, avons élaboré un plan spécifique

pour les mois d'hiver, mis en place au niveau des régions, en coordination avec les autorités et en étroite collaboration avec le Gouvernement. L'accent est mis sur la réparation des centres collectifs et des maisons et sur la fourniture de couvertures, de matelas, de vêtements, de nourriture, de générateurs pour les écoles et de systèmes de chauffage thermique indispensables pour les hôpitaux. Les travaux sont en cours. L'objectif est que les civils disposent d'un endroit sûr, digne et chaud pour passer les mois d'hiver.

En dépit des difficultés que nous rencontrons, nous aidons les populations. Cette année déjà, plus de 590 partenaires humanitaires ont fourni une aide et une protection essentielles dans tout le pays. Nombre des acteurs à l'avant-garde de ces efforts sont issus d'organisations d'aide nationales et locales ou d'organisations dirigées par des femmes, ou sont des bénévoles indépendants. Nous devons saluer leur esprit d'initiative, leur bravoure et leur engagement. Ensemble, nous avons atteint plus de 13 millions de personnes à travers le pays, et nous continuons à explorer les options permettant d'atteindre d'autres personnes là où les besoins sont les plus importants.

De plus, l'accès à des zones jusqu'alors inaccessibles signifie que de toutes nouvelles communautés pourront bénéficier de l'aide humanitaire et des services essentiels. Les travailleurs humanitaires interviennent rapidement pour atteindre les personnes dans le besoin, en tenant compte des risques de sécurité tout en respectant notre engagement à rester sur place et à poursuivre l'action engagée. Toutefois, dans les zones accessibles de Kharkiv, Kherson et Donetsk, la menace posée par la présence de mines terrestres et d'engins non explosés entrave les opérations humanitaires. La priorité immédiate de la lutte antimines à vocation humanitaire doit être d'éviter les victimes civiles des engins explosifs et de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire en toute sécurité.

Par ailleurs, en ce qui concerne les traumatismes psychosociaux, le Ministère de la santé et l'Organisation mondiale de la Santé estiment que près de 10 millions de personnes auront besoin d'une forme de soutien psychosocial, en raison des traumatismes causés par la guerre. Cela inclut les femmes et les filles victimes de violences sexuelles et d'autres formes de violence fondée sur le genre, les enfants qui entendent quotidiennement les sirènes d'alarme, les familles qui ont été séparées et les personnes qui tentent simplement de survivre chaque jour.

Dans les zones où le Gouvernement ukrainien a repris le contrôle, en particulier dans les zones rurales, les civils qui ont été témoins ou victimes de violations terribles et des hostilités en cours sont parmi les plus menacés. Il y a quelques semaines, je me suis rendue auprès des populations locales de Balakliya, dans le district nouvellement accessible d'Izioum, dans la région de Kharkiv. La majorité des personnes qui sont encore sur place sont des personnes très âgées, et celles qui sont restées pour s'occuper d'elles et qui ne peuvent pas fuir la région.

L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires s'efforcent de renforcer leur capacité de répondre aux besoins psychosociaux croissants en Ukraine. L'accès humanitaire aux personnes qui en ont le plus besoin a été un problème récurrent dans le cadre du conflit. Actuellement, l'une des difficultés majeures reste l'accès à certaines parties de Donetsk, Kherson, Louhansk et Zaporijia. Nous sommes extrêmement préoccupés par le sort des habitants de ces territoires que nous ne pouvons pas atteindre. Des demandes pour traverser la ligne de front continuent d'être régulièrement envoyées. Mais nous ne recevons pas l'accord nécessaire de toutes les parties.

Sur le plan opérationnel, nous sommes prêts à envoyer des convois interinstitutions et du personnel d'aide humanitaire dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. Les conséquences de l'absence d'aide humanitaire aux millions de personnes qui, selon les estimations, vivent dans ces régions sont désastreuses, en particulier avec l'arrivée de l'hiver.

Nous devons être en mesure d'atténuer les souffrances humaines causées par la guerre. Le droit international humanitaire, qui est déjà l'expression d'un équilibre entre humanité et nécessité militaire, exige clairement des parties qu'elles permettent et facilitent le passage rapide et sans entrave d'une aide humanitaire pour tous les civils dans le besoin, par toutes les voies possibles. Les obstructions qui privent la population civile des éléments essentiels à sa survie sont contraires à cette obligation.

Enfin, l'appel éclair a bénéficié d'un appui sans précédent des donateurs. Plus de 2,9 milliards de dollars ont été reçus, comparé à des besoins s'élevant à 4,3 milliards de dollars pour cette année. Il s'agit du deuxième appel consacré à un pays à récolter le plus de fonds de l'histoire de l'ONU, juste derrière l'appui apporté au Yémen en 2019 qui s'élevait à 3,6 milliards de dollars. Le Fonds humanitaire pour l'Ukraine a

également reçu de nouveaux fonds importants, avec plus de 230 millions de dollars de contributions et d'annonces de contribution. Sur ce montant, 117 millions de dollars ont déjà été versés, et nous avons maintenant inclus 20 millions de dollars pour les organisations bénévoles locales. Je remercie les donateurs de leur appui généreux.

Pour conclure, le peuple ukrainien a fait preuve d'une incroyable résilience au cours de l'année écoulée. Notre urgence humanitaire est de continuer à l'aider à survivre et à être en sécurité.

Le Président : Je remercie M^{me} Brown de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, et la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire des Nations Unies en Ukraine, M^{me} Brown, de leurs exposés.

Comme nous l'avons entendu, la guerre en Ukraine a eu un effet dévastateur sur la population civile. Le nombre de morts et de blessés parmi les civils ne cesse d'augmenter, et tout porte à croire que ce nombre continuera de croître si nous ne prenons pas de mesures plus efficaces et plus urgentes. Plus de 17 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, plus de 7 millions de réfugiés en Europe, plus de 6 millions de personnes déplacées, et l'hiver qui approche : autant d'éléments qui rendent la situation extrêmement complexe et exigent une action immédiate.

Les attaques aveugles qui ont eu lieu ces derniers jours contre des infrastructures civiles, y compris celles menées au moyen de drones aériens, constituent une violation du droit international humanitaire. La crise continue de prendre une ampleur alarmante. C'est pourquoi le Mexique, avec la France, a demandé la tenue de la présente séance afin d'examiner les dernières évolutions et de tenter de proposer des solutions et d'autres voies possibles.

Le respect des normes du droit international humanitaire, y compris les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels, est une obligation qui ne souffre aucune exception. Les dispositions de ces instruments sont catégoriques : les parties doivent faire clairement la distinction entre population civile

et combattants ; l'utilisation d'armes ou de moyens de guerre susceptibles de causer des pertes inutiles ou des souffrances excessives est interdite ; et les principes de nécessité et de proportionnalité doivent toujours être respectés.

Les conséquences du conflit sur les services de santé, comme nous l'avons entendu, sont extrêmement graves. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, plus de 630 attaques contre le système de santé ukrainien ont été enregistrées. Les attaques délibérées contre des hôpitaux constituent des crimes de guerre : elles sont inadmissibles, et ne peuvent rester impunies. Le conflit a également de graves répercussions sur la santé mentale de la population, ce qui marquera profondément de larges pans de la population touchée, directement ou indirectement. Le soutien psychosocial devra donc faire partie intégrante de l'aide humanitaire.

En outre, les informations faisant état de violence sexuelle et fondée sur le genre sont alarmantes. Tous les cas doivent faire l'objet d'une enquête afin de garantir l'application du principe de responsabilité et la réparation effective des dommages infligés, en prenant en compte les questions de genre.

Face à des défis de cette ampleur, la poursuite des combats nuit à la capacité des acteurs humanitaires d'intervenir sur le terrain. Il est impératif de garantir un accès humanitaire sans entrave, permettant de fournir des services essentiels aux personnes qui en ont besoin, conformément aux principes fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Nous saluons, bien sûr, la mobilisation importante des donateurs qui ont aidé à financer l'action humanitaire en Ukraine. Mais les besoins, comme toujours, sont supérieurs aux capacités financières. Il est probable que la vulnérabilité de la population civile s'accroisse dans les mois à venir avec l'arrivée de l'hiver et les graves dommages subis par les infrastructures énergétiques. Il est donc urgent que les attaques contre les infrastructures civiles cessent.

Par ailleurs, la présence de mines en Ukraine est aussi un motif de vive préoccupation, car en plus d'avoir des conséquences sur la population civile, en particulier les enfants, elle entrave la capacité de la communauté humanitaire d'intervenir en toute sécurité, et constitue évidemment un risque sérieux à moyen et long terme. Sans une opération urgente de déminage, le secteur agricole ukrainien sera également confronté à de graves difficultés pour la prochaine saison des semences.

À cet égard, nous encourageons les parties à parvenir à un accord pour renouveler l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, qui a été déterminante pour atténuer les répercussions de cette guerre sur la sécurité alimentaire mondiale.

Mon pays condamne avec la plus grande fermeté toute menace d'emploi d'armes nucléaires, et nous rappelons à cet égard le communiqué de janvier, dans lequel les États dotés d'armes nucléaires ont affirmé qu'« une guerre nucléaire ne doit jamais être menée ».

Dans le même ordre d'idées, il est regrettable qu'un périmètre sécurisé et démilitarisé n'ait pas été établi autour de la centrale nucléaire de Zaporijia, malgré les recommandations faites par l'Agence internationale de l'énergie atomique et les appels lancés par le Secrétaire général et la communauté internationale. Nous exhortons les parties à répondre à ces appels de toute urgence.

Je termine en rappelant que le moyen le plus efficace de protéger la population civile et de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire est la cessation des hostilités. Nous continuerons d'insister sur la recherche de voies de dialogue et de diplomatie pour mettre fin à cette guerre.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} DiCarlo et M^{me} Brown pour leurs présentations.

Huit mois après le lancement de sa guerre d'agression, la Russie a franchi un nouveau seuil. Elle pilonne de manière indiscriminée depuis 10 jours les villes d'Ukraine, elle choisit délibérément de frapper des infrastructures civiles, en particulier énergétiques, à Kyïv, à Soumy et à Dnipro. Elle ne cherche même plus à dissimuler les crimes dont elle se rend coupable.

La Russie viole les principes fondateurs de la Charte des Nations Unies et les normes qui en découlent : l'interdiction de l'agression, le règlement pacifique des différends, la souveraineté des États et le respect de l'intégrité territoriale. L'Assemblée générale a condamné sans équivoque et à une écrasante majorité ces atteintes à notre Charte. En ciblant des civils, la Russie viole délibérément le droit international humanitaire. Elle cherche vainement à briser le moral de la nation ukrainienne. En frappant de manière indiscriminée les villes, la Russie veut terroriser. En détruisant des infrastructures civiles essentielles, notamment dans le secteur énergétique, elle entend provoquer des pénuries d'électricité et de chauffage avec l'arrivée de l'hiver. Elle mise sur la souffrance des civils, y compris des femmes, des enfants et des

vieillards. Tous les partenaires de l'Ukraine sont à ses côtés. La France a dès à présent mobilisé des moyens pour aider l'Ukraine cet hiver.

Nous exhortons la Russie à se conformer au droit international humanitaire et à permettre l'accès des acteurs humanitaires aux populations civiles qui se trouvent dans les territoires qu'elle prétend occuper, ainsi qu'aux prisonniers de guerre, y compris ceux placés en captivité en Russie. Nous sommes particulièrement préoccupés par leur sort.

Les exactions et les destructions qui découlent de cette agression peuvent être constitutives de crimes de guerre, et leurs auteurs devront répondre de leurs actes. Le 22 septembre dernier devant le Conseil, la Ministre des affaires étrangères, M^{me} Catherine Colonna, a redit qu'il n'y aura pas d'impunité pour les criminels (voir S/PV.9135). La Cour pénale internationale doit avancer, vite, dans ses travaux, en remontant la chaîne de responsabilités aussi loin qu'elle le peut. La France soutient, avec de nombreux partenaires, la collecte de preuves menée par les mécanismes d'enquêtes et les juridictions nationales et internationales.

Il est désormais solidement documenté que les forces armées russes emploient des drones iraniens en Ukraine, notamment pour bombarder de manière indiscriminée des infrastructures civiles. La fourniture de ces matériels par l'Iran à la Russie est une violation de la résolution 2231 (2015), comme nous l'avons indiqué avec nos partenaires allemand et britannique dans une lettre transmise ce jour aux membres du Conseil. L'Union européenne a adopté hier de nouvelles sanctions contre des entités et individus iraniens impliqués dans la production et le transfert de ces drones. La France soutient l'appel de l'Ukraine à ce que le Secrétariat enquête et rende compte aux membres du Conseil, conformément à son mandat. La France demande à l'Iran de cesser immédiatement toute forme de soutien à la guerre d'agression lancée par la Russie contre l'Ukraine. Elle demande à la Russie et à l'Iran de cesser de violer la résolution 2231 (2015).

La France condamne par ailleurs la complicité du Bélarus, dont le territoire continue d'être utilisé pour des frappes de missiles ou de drones visant l'Ukraine.

Enfin, le vote de l'Assemblée générale la semaine dernière (voir A/ES-11/PV.14) a été sans appel : la Russie est seule, et condamnée massivement par la communauté internationale. L'Ukraine, elle, est forte de la solidarité internationale. Nous continuerons d'apporter au peuple

ukrainien, aussi longtemps que cela sera nécessaire, tout le soutien humanitaire, économique et militaire dont il a besoin pour exercer son droit de légitime défense et préserver sa liberté.

M. Kiboïno (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, et M^{me} Denise Brown de leurs exposés.

Malheureusement, au lieu du recours au dialogue et à la diplomatie pour mettre fin à ce conflit, nous assistons à une escalade des opérations militaires. Le ciblage persistant des civils et des objets indispensables à la survie de la population civile, notamment les habitations, les installations sanitaires et les abris, ainsi que les infrastructures d'électricité et d'eau, constitue une violation du droit international et du droit international humanitaire. Les civils continuent d'être les principales victimes du conflit dans les zones urbaines, comme on peut le voir à Kyïv et dans les villes de l'est et du sud de l'Ukraine. Nous présentons nos condoléances aux familles endeuillées et souhaitons un prompt rétablissement à toutes les victimes.

Les menaces persistantes de l'emploi d'armes de destruction massive sont également alarmantes. Nous continuons d'appeler à la protection de toutes les installations nucléaires, notamment la centrale nucléaire de Zaporijia.

La poursuite de l'intensification du conflit ne fera que saper davantage les perspectives d'un accord de paix négocié à plus long terme. Elle pourrait également donner lieu à un renforcement des alliances armées dans la perspective d'une guerre prolongée qui pourrait fragiliser des États qui figurent actuellement parmi les économies stables en Europe et au-delà.

Le Kenya continue donc d'appeler à une cessation immédiate des hostilités afin de permettre un dialogue en vue de parvenir à une solution à long terme. En attendant, le Kenya remercie tout particulièrement les entités et organismes des Nations Unies, ainsi que les autres institutions et gouvernements, de leurs efforts constants visant à alléger les souffrances par tous les moyens possibles. Nous continuons d'exiger que les organismes des Nations Unies puissent bénéficier d'un accès humanitaire sans entrave aux personnes qui ont besoin d'assistance.

La guerre en Ukraine a aggravé la situation dans les régions déjà en proie à l'insécurité alimentaire, notamment en Afrique, en raison de conditions météorologiques extrêmes et de conflits. Elle a perturbé les

chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales, et a provoqué des pénuries et de fortes hausses de prix. L'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et l'accord visant à garantir l'exportation sans entrave de denrées alimentaires et d'engrais russes vers les marchés mondiaux étaient un début prometteur, et nous continuons d'appeler à leur maintien.

Nous demandons également que tous les efforts déployés pour déployer des mécanismes de sécurité alimentaire et énergétique d'urgence dans les pays industrialisés s'accompagnent d'efforts visant à transformer les systèmes alimentaires dans les régions en situation d'insécurité alimentaire. Une partie importante de cet effort consisterait à réaliser les investissements nécessaires pour garantir l'autosuffisance alimentaire de l'Afrique.

Les deux dernières guerres mondiales ont été une surprise. Nous ne voulons pas que l'on se souvienne de la guerre en Ukraine comme du début d'une troisième guerre mondiale ou qu'elle conduise à la fracture du système de gouvernance mondial. Il est grand temps que tous les États impliqués dans le conflit, directement ou indirectement, ouvrent des canaux de communication et les utilisent pour rechercher les moyens d'aboutir à une cessation des hostilités, suivie de négociations permettant de régler la guerre en Ukraine et de stabiliser l'ordre de sécurité européen. Il est également temps pour les États qui ont l'influence, la capacité et la volonté nécessaires à l'instauration d'un ordre mondial stable d'entamer une conversation sur les prochaines étapes pour faire progresser la demande mondiale d'un dialogue sur l'Ukraine et d'autres grandes problématiques en matière de sécurité. Il est également temps d'accélérer les efforts visant à réformer le Conseil de sécurité. Sans réforme du statut de membre permanent, le format actuel perdra sa pertinence et sera dépassé par des accords multilatéraux concurrents.

Le Kenya réaffirme son attachement au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Ukraine.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Ces derniers mois, nous avons assisté à une intensification continue du conflit sur le terrain en Ukraine, à une détérioration constante de la situation humanitaire et à des perspectives de paix toujours plus sombres, ce que la Chine juge extrêmement préoccupant. La crise, qui dure depuis près de huit mois, a fait payer un lourd tribut aux citoyens ordinaires, mis le monde et en particulier les pays en développement à très rude épreuve, et exposé le

développement économique mondial à des chocs graves. Nous devons empêcher que le conflit ne se prolonge, ne s'étende et ne se complique encore plus, et nous devons faire tout notre possible pour atténuer ses conséquences sur le plan humanitaire, contenir ses retombées négatives et œuvrer sans relâche pour promouvoir la désescalade et la mise en place rapide d'un cessez-le-feu. Aujourd'hui, je voudrais mettre en avant les trois impératifs suivants.

Premièrement, il faut respecter le droit international humanitaire. Le droit international humanitaire est un code de conduite auquel toutes les parties à un conflit doivent se conformer. Les civils et les infrastructures civiles doivent être pleinement protégés, et toutes les parties doivent faciliter l'évacuation des personnes et la fourniture de l'aide humanitaire. Les centrales nucléaires, pipelines énergétiques, ponts et autres infrastructures critiques sont indispensables à la sûreté publique et à la stabilité sociale, et ne doivent pas être des cibles pour les attaques militaires. Toutes les parties concernées doivent faire preuve de la plus grande retenue, éviter les paroles et les actions qui enveniment la situation et entraînent des erreurs d'appréciation, et elles doivent s'efforcer d'empêcher l'escalade et une aggravation encore plus dangereuse du conflit.

Deuxièmement, il faut intensifier les efforts humanitaires. Les presque huit mois de conflit intense ont entraîné une grave pénurie d'approvisionnement dans de nombreux endroits. La fourniture de services publics de base, tels que l'eau, l'électricité, le chauffage et les soins médicaux, pose désormais problème. À l'approche de l'hiver, des millions de personnes, en particulier les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables, doivent compter sur l'aide humanitaire pour survivre. La Chine salue les efforts des organismes humanitaires internationaux et des voisins de l'Ukraine pour atténuer la crise humanitaire. Nous appelons la communauté internationale à continuer de porter assistance à l'Ukraine sur la base des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, et à aider ses voisins à se répartir la charge que constitue la réinstallation de toutes les personnes touchées par le conflit.

Troisièmement, il faut tout mettre en œuvre pour contenir les retombées négatives du conflit. À l'ère de la mondialisation, l'imposition de sanctions globales et aveugles ne fera qu'accélérer la propagation de la crise, augmenter les prix des produits de base sur les marchés internationaux, déstabiliser la chaîne d'approvisionnement industrielle mondiale et laisser tous les

pays du monde, et surtout les pays en développement, en proie aux effets délétères. La communauté internationale doit s'unir et œuvrer de concert pour garantir le fonctionnement ininterrompu des marchés mondiaux de l'alimentation, de l'énergie et des capitaux, et lever les obstacles politiques à la coopération économique et commerciale internationale. Le retour et l'accroissement progressif des produits alimentaires et des engrais ukrainiens et russes sur le marché international sont importants pour stabiliser les prix alimentaires mondiaux et garantir l'approvisionnement en produits agricoles. La Chine est favorable à la poursuite de l'application effective de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et du mémorandum d'accord sur l'exportation de denrées alimentaires et d'engrais russes.

La paix est la solution fondamentale à la crise humanitaire en Ukraine, et le seul moyen de parvenir à une paix et à une stabilité durables en Ukraine et dans la région en général. Quelle que soit l'ampleur des difficultés et des défis, la porte à un règlement politique doit rester ouverte. Le processus des négociations diplomatiques ne doit pas être laissé au point mort, et les efforts déployés pour mettre fin à la guerre et promouvoir les pourparlers ne doivent pas faiblir. Les événements survenus ces huit derniers mois ont prouvé que les sanctions et les pressions, la confrontation entre différents blocs et l'isolement politique ne sont pas des moyens efficaces de résoudre les crises. La communauté internationale doit encourager en priorité des négociations de paix et la recherche d'une solution politique en persuadant les parties de reprendre les pourparlers de paix et de mettre fin aux combats dès que possible afin de parvenir sans délai à un règlement pacifique de la crise.

La position de la Chine sur la question de l'Ukraine est claire et cohérente. Nous compatissons avec le peuple ukrainien et à sa détresse. Nous avons présenté une initiative en six points sur la situation humanitaire en Ukraine et une initiative de coopération internationale en matière de sécurité alimentaire. Nous avons envoyé un certain nombre de lots d'aide humanitaire d'urgence à l'Ukraine. En tant que pays responsable, la Chine continuera à jouer un rôle constructif dans la promotion des pourparlers de paix et à apporter une contribution concrète à l'atténuation de la crise humanitaire.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, et la Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action

humanitaire des Nations Unies en Ukraine, M^{me} Denise Brown, de leurs exposés respectifs sur la situation en Ukraine, en particulier sur la protection des civils et la situation humanitaire.

L'Inde reste préoccupée par le conflit en Ukraine, qui a entraîné des pertes en vies humaines et causé d'innombrables souffrances à la population ukrainienne, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées, dont des millions de personnes qui ont été contraintes de fuir de chez elles pour chercher refuge dans les pays voisins. Les informations signalant des attaques contre des civils et des infrastructures civiles au cours des dernières semaines sont profondément inquiétantes, et nous exprimons à nouveau nos vives préoccupations à cet égard. Les principes internationaux et la jurisprudence confèrent aux parties au conflit la responsabilité de veiller à ce que ni les civils ni les infrastructures civiles ne soient pris pour cible dans les contextes de conflit armé. Les civils dans les zones touchées par un conflit ont besoin d'un accès sûr, sans entrave et rapide aux services de base, souvent fournis par les travailleurs humanitaires. Comme nous l'avons répété au Conseil, toute l'aide humanitaire doit être guidée avant tout par les principes universels d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, et cette action ne doit pas être politisée.

Depuis le début du conflit en Ukraine, l'Inde appelle systématiquement à la cessation immédiate des hostilités et à la fin de la violence. Nous avons invité les deux parties à se réengager dans la voie de la diplomatie et du dialogue et exprimé notre soutien à tous les efforts diplomatiques déployés pour mettre fin au conflit. Nous sommes convaincus qu'aucune solution ne peut être trouvée en sacrifiant des vies innocentes. Le Premier Ministre de notre pays s'est entretenu avec les Présidents ukrainien et russe à de multiples occasions et a réaffirmé la position de l'Inde. L'Inde est prête à appuyer tous les efforts en faveur d'une désescalade.

Les répercussions du conflit en Ukraine ne se limitent pas à l'Europe. Le conflit exacerbe les inquiétudes au sujet de l'approvisionnement en nourriture, en engrais et en carburant, en particulier dans les pays en développement. Il faut que nous mesurions tous pleinement combien il importe que ces produits essentiels soient accessibles de manière équitable et abordable pour le monde du Sud. Les marchés libres ne doivent pas devenir un argument pour perpétuer l'injustice et promouvoir la discrimination.

Dans ce contexte, nous espérons que l'accord sur les céréales conclu en juillet sera mis en œuvre sérieusement par toutes les parties. Néanmoins, nous estimons qu'il pourrait ne pas suffire à lui seul pour répondre aux préoccupations concernant la sécurité alimentaire.

L'Inde continuera d'aborder le conflit en Ukraine sous l'angle humain. Pour notre part, nous fournissons à la fois une aide humanitaire à l'Ukraine et un appui économique à certains de nos voisins du monde du Sud qui se trouvent en grande difficulté économique et voient monter les prix des denrées alimentaires, du carburant et de l'engrais, en conséquence du conflit en cours.

Nous espérons que la communauté internationale continuera de donner suite aux appels à fournir une aide humanitaire. Nous soutenons les appels exhortant à donner des garanties de passage sûr pour acheminer des articles humanitaires et médicaux indispensables. Jusqu'à présent, l'Inde a procédé à 12 envois d'aide humanitaire à destination de l'Ukraine, et nous sommes prêts à faire plus.

Pour terminer, je tiens à répéter que l'ordre mondial est ancré dans les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et la Coordonnatrice résidente Denise Brown de leurs exposés.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, un pourcentage important des infrastructures civiles critiques, y compris des centrales électriques et des infrastructures d'approvisionnement en eau, ont été soit endommagées, soit détruites. En l'espace d'une semaine, un tiers des centrales électriques de l'Ukraine ont apparemment été déconnectées du réseau électrique à un moment crucial, de telle sorte que les gens se retrouvent sans gaz pour la cuisine et le chauffage, alors que l'hiver approche. Avec la poursuite de la guerre, les besoins des Ukrainiens en matière d'aide humanitaire se font sans cesse plus criants.

La communauté internationale doit intensifier son appui pour atténuer la souffrance des civils et faire en sorte que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits. À cette fin, en début de semaine, les Émirats arabes unis ont annoncé 100 millions de dollars d'aide humanitaire

à l'Ukraine. Toutefois, les autres parties du monde ne peuvent pas être négligées. Nous devons veiller à ce que les populations les plus démunies dans le monde ne soient pas reléguées au second plan.

Les problèmes d'accès restent un obstacle majeur pour les organisations humanitaires, en particulier dans les zones qui connaissent les combats les plus intenses, dans l'est de l'Ukraine. Ceux qui ne sont pas en mesure d'échapper aux affrontements, tels que les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les malades, deviennent vulnérables au gré du déplacement des lignes de front. Dans ce contexte, nous saluons les efforts des organisations humanitaires, et nous exhortons les parties à coopérer afin de remédier à tout ce qui fait barrage à l'acheminement de l'aide.

Nous réitérons une fois de plus notre appel aux parties pour qu'elles respectent leurs obligations en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire, de manière à garantir la protection des civils et des infrastructures civiles, y compris les infrastructures énergétiques. Les biens de caractère civil ne doivent jamais être la cible d'attaques.

En dépit de l'évolution profondément préoccupante du conflit, nous voyons un peu de mouvement entre les parties, qui a déjà donné lieu à des progrès tangibles sur des questions concrètes. Bien qu'il manque toujours un élan pour des négociations plus larges, les échanges de prisonniers, dont celui annoncé plus tôt cette semaine, montrent que des résultats sont possibles.

Les accords pour faciliter l'exportation de denrées alimentaires et d'engrais ont constitué des avancées notables, qui ont contribué à une baisse de l'indice des prix mondiaux des denrées alimentaires. Néanmoins, pour remédier à l'insécurité alimentaire mondiale, il reste capital que les accords soient pleinement mis en œuvre, élargis et prorogés.

Le compromis, la diplomatie et le dialogue demeurent les seuls moyens possibles d'empêcher d'autres souffrances. Nous saluons l'ONU et tous ceux qui œuvrent pour faciliter des échanges constructifs entre les parties.

Le monde veut la paix en Ukraine, une paix qui soit durable et conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international. Il n'y a pas d'autre choix que la cessation des hostilités dans toute l'Ukraine et le règlement pacifique du conflit.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie nos deux intervenantes de leurs exposés instructifs. Je ferai deux observations sur le sujet.

Premièrement, le Brésil déplore qu'après pratiquement huit mois de conflit en Ukraine, la population civile continue de souffrir. Rien ne peut justifier les attaques perpétrées contre des cibles civiles, comme celles qui ont eu lieu à Kyïv et dans d'autres grandes villes ukrainiennes ces derniers jours.

Les dommages infligés au secteur énergétique, qui, d'après les informations de notre ambassade à Kyïv, ont atteint 30 % de sa capacité de production, sont particulièrement inquiétants. Les rigueurs de l'hiver qui arrive ajouteront à la crise humanitaire. Les signalements de pertes civiles et d'attaques contre des infrastructures civiles qui continuent de nous parvenir témoignent de l'urgence avec laquelle il faut ouvrir les canaux du dialogue humanitaire entre les parties.

Le Brésil rappelle les obligations de tous les États en vertu du droit international et celles qui sont faites à toutes les parties en droit international humanitaire. Les tirs de missiles et les frappes de drone doivent s'arrêter. Toutes les parties doivent garantir un accès sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin.

Deuxièmement, nous estimons qu'il est important de discuter de notre réponse collective au conflit. Dans nos échanges avec d'autres délégations, nous notons une frustration de plus en plus grande face à ce qui est perçu comme des efforts insuffisants du Conseil de sécurité pour faciliter une solution pacifique. Beaucoup sont déçus que les divisions l'emportent sur ce qui est attendu de nous : la volonté d'engager un dialogue.

La Charte des Nations Unies proscrit la guerre comme moyen légitime de régler les conflits. Il est essentiel de réaffirmer ce principe, mais cela ne suffit pas, compte tenu de nos responsabilités collectives. Le Conseil doit contribuer activement à tous les efforts possibles en vue d'un cessez-le-feu et de négociations entre les parties.

D'autres délégations ont avancé des idées diverses pour favoriser des pourparlers directs entre les parties. Le Conseil devrait les examiner. Le Brésil est prêt à prendre part à ces efforts, et nous appelons les autres membres à envisager de nouvelles façons d'atténuer la souffrance du peuple ukrainien.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Coordonnatrice humanitaire Brown de leurs exposés.

La Russie montre encore et toujours son mépris pour la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous sommes dans cette salle aujourd'hui en raison de l'aggravation des conséquences et du bilan humain de l'invasion non provoquée et illégale par la Russie de son voisin qui est lui aussi un État Membre de l'ONU.

Comme nous venons de l'entendre, 7,7 millions d'Ukrainiens sont réfugiés et plus de 6 millions d'autres sont déplacés en Ukraine. Cela fait pratiquement un tiers de la population qui ne peut pas rentrer chez elle. Près de la moitié de la population a besoin d'une aide humanitaire. Comme M^{me} Brown l'a expliqué, les besoins seront plus grands avec l'hiver. Alors qu'ils augmentent déjà, les forces russes frappent les infrastructures civiles et les convois humanitaires sans relâche ni interruption, compromettant l'aptitude de la population civile à survivre aux froides températures hivernales. Cela inclut notamment un barrage massif contre des villes ukrainiennes le 10 octobre, que le Secrétaire général a qualifié de « nouvelle escalade inacceptable » de la guerre.

Tandis que l'insécurité, la rupture des chaînes logistiques et les déplacements en masse entravent les soins de santé dans toute l'Ukraine, un partenaire de l'ONU fait état de quelque 500 attaques des forces russes contre du personnel, des installations ou des véhicules de santé entre le 24 février et le 7 septembre. Les organisations humanitaires intensifient leurs efforts pour atteindre les zones récemment reprises, mais les frappes de représailles de la Russie et la présence de mines terrestres posent des risques pour la sécurité du personnel humanitaire et des autres civils.

L'ONU estime que 4,3 milliards de dollars seront nécessaires pour fournir une aide humanitaire aux Ukrainiens. Depuis février, les États-Unis ont fourni plus de 1,5 milliard de dollars d'aide à cette fin. Nous prions les pays d'aider l'Organisation à atteindre ces objectifs, pendant que nous continuons de soutenir fermement le peuple ukrainien.

Depuis le début de son invasion à grande échelle, la Russie fait preuve de mépris à l'égard du Conseil de sécurité. Ainsi, depuis le mois d'août et en violation de la résolution 2231 (2015), l'Iran a transféré à la Russie des drones des séries Mohajer-6 et Shahed. Ces drones

d'origine iranienne ont ensuite été utilisés dans plusieurs attaques contre l'Ukraine, notamment les multiples attaques du 10 octobre, qui ont touché des civils et des infrastructures civiles. Outre les restes facilement reconnaissables de ces drones récupérés en Ukraine, il existe une importante documentation publique, notamment des photographies et des vidéos, sur l'utilisation de ces drones contre l'Ukraine.

L'ONU doit enquêter sur toute violation des résolutions du Conseil de sécurité. Nous ne devons permettre ni à la Russie ni à d'autres pays d'empêcher l'Organisation de s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées.

Nous saisissons cette occasion pour réfuter catégoriquement la fausse allégation de la Russie selon laquelle les Conventions de Genève ne s'appliquent pas aux volontaires étrangers capturés. Les obligations de la Russie en tant que partie aux Conventions de Genève et à leur protocole additionnel I s'appliquent à la détention et au traitement de tout individu en période de conflit armé. Les membres des forces armées ukrainiennes, y compris les volontaires ressortissants de pays tiers, doivent être traités comme des prisonniers de guerre en vertu des Conventions de Genève et bénéficier du traitement et des protections correspondant à ce statut.

Enfin, nous ne pouvons oublier les répercussions de cette guerre, qui exacerbent l'insécurité alimentaire mondiale. Nous devons continuer de soutenir les efforts et d'œuvrer au renouvellement de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, dans le cadre de laquelle plus de 300 navires transportant plus de 7 millions de tonnes de céréales et d'autres vivres ont quitté les ports ukrainiens. Comme l'a souligné l'ONU, cette initiative contribue à apaiser les marchés et à limiter l'inflation des prix alimentaires. En fait, l'indice des prix des denrées alimentaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a baissé depuis le pic qu'il avait atteint au début de la guerre, et les prix du blé sont revenus aux niveaux d'avant-guerre. Nous ne pouvons tolérer un nouveau revers au détriment des personnes qui ont faim dans le monde.

Pour terminer, aux pays du Conseil qui n'ont jamais évoqué la Russie au cours des nombreux mois qui ont suivi l'escalade du conflit, je dirais : si les femmes ont de l'importance, demandez à la Russie de faire taire ses armes. Si les enfants ont de l'importance, demandez à la Russie de retirer ses forces. Si la Charte des Nations Unies a de l'importance, demandez à la Russie de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et

l'indépendance politique de l'Ukraine. Les appels vagues à la diplomatie permettent simplement à la Russie de commettre d'autres violations. Dans cet organe, auquel a été confiée la responsabilité de la protection de la paix et de la sécurité mondiales, nous devons continuer de demander que la Russie rende des comptes et qu'elle cesse immédiatement sa guerre d'agression illégale contre l'Ukraine.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et M^{me} Brown de leurs exposés.

Nous sommes réunis à la fin d'une nouvelle semaine critique pour l'Ukraine et son peuple, qui luttent chaque jour contre les perturbations massives des approvisionnements essentiels en électricité et en eau, résultat des attaques constantes de la Fédération de Russie contre les infrastructures civiles essentielles de l'Ukraine. Les hôpitaux et les établissements de santé, lieux de soins et de refuge, sont directement attaqués. Nombre d'entre eux ne sont plus que partiellement opérationnels ou dépendent d'une alimentation énergétique de secours limitée. Les attaques russes touchent également des bâtiments résidentiels, tuant des civils dans leur sommeil.

Le peuple ukrainien paie le prix ultime de cette guerre insensée qu'il n'a pas choisie. Alors que le monde appelle à la paix, la Fédération de Russie choisit plutôt la voie de l'escalade dans cette guerre. Partout en Ukraine, des armes explosives, notamment des armes à sous-munitions interdites, sont utilisées dans des zones habitées et contre des infrastructures civiles. Les mines terrestres mettent en danger les civils et compromettent la production agricole, la sécurité alimentaire et un accès humanitaire sûr.

L'Irlande est préoccupée par l'utilisation de drones fournis par l'Iran qui sèment la mort, la destruction et la terreur dans les rues de Kyïv et ailleurs. Leur acquisition par la Russie va à l'encontre de la résolution 2231 (2015). Ces attaques contre des civils semblent n'avoir qu'un seul objectif : intimider et terroriser la population civile. Elles représentent un mépris flagrant pour la vie humaine, constituent une violation grave du droit international et sont tout simplement inadmissibles.

Nous demandons une nouvelle fois la Fédération de Russie de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire. Nous demandons instamment à la Fédération de Russie de s'abstenir de toute nouvelle

escalade, de prendre toutes les mesures possibles pour éviter les pertes civiles et les dommages aux infrastructures civiles et de faciliter sans délai l'accès humanitaire indispensable. Nous venons d'entendre à quel point cela est crucial à l'approche de l'hiver, alors que les plus vulnérables de la société ukrainienne, à savoir les personnes déplacées, les femmes, les enfants et les personnes âgées, sont confrontés à un avenir particulièrement précaire.

Le peuple ukrainien fait preuve d'une détermination remarquable face à une épreuve aussi brutale. L'Irlande est à ses côtés aujourd'hui, comme toujours. Pour notre part, nous sommes déterminés à faire en sorte que la Fédération de Russie réponde de ses actes odieux. Même en temps de guerre, il y a des règles à respecter, et lorsqu'elles ne le sont pas, il faut rendre des comptes pour avoir attaqué des civils, détenu arbitrairement des personnes, pratiqué la traite d'êtres humains et commis des violences sexuelles liées au conflit. Dans toutes les situations où des crimes internationaux ont pu être commis, nous devons veiller à ce que des enquêtes crédibles soient menées en temps utile, que les éléments de preuve soient rigoureusement consignés et que les témoins, les victimes et les survivants soient soutenus.

La semaine dernière, l'Assemblée générale a émis un message clair d'appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine (voir A/ES-11/PV.12). Il ne s'agissait pas seulement de l'Ukraine, mais aussi de la protection des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, le fondement même de notre ordre international fondé sur des règles. C'est par cette même Charte que nous, Membres de l'ONU, avons confié au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Depuis exactement huit mois, la Fédération de Russie agit avec un mépris total pour cette responsabilité. Elle continue de semer la mort et la destruction en Ukraine par sa guerre d'agression illégale.

Aujourd'hui, je demande à mes collègues du Conseil d'affirmer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui nous incombe, de demander d'une seule voix à la Fédération de Russie de mettre fin à la guerre et de se retirer de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, et d'appuyer tous les efforts de dialogue et de diplomatie qui sont menés pour parvenir à un règlement pacifique du conflit.

M^{me} Hackman (Ghana) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et la Coordinatrice résidente et

Coordinatrice de l'action humanitaire en Ukraine, M^{me} Denise Brown, de leurs exposés importants et qui donnent à réfléchir sur la situation humanitaire en Ukraine.

L'agression injustifiée contre l'Ukraine, qui en est à son huitième mois, est marquée par trop de souffrances, de morts et de destructions. Trop de personnes, en particulier des femmes, des enfants et des personnes âgées, continuent de souffrir inutilement des combats qui ont embrasé bon nombre de villes d'Ukraine. Les statistiques humanitaires, telles qu'elles ont été rapportées, sont en effet préoccupantes, mais on ne peut que s'attendre à ce qu'elles augmentent si les combats se poursuivent de la manière dont nous en sommes témoins. Il est également important d'appeler l'attention sur les effets de la guerre sur les situations humanitaires préexistantes dans d'autres parties du monde, où l'aide alimentaire provient en grande partie d'Ukraine.

Les menaces croissantes d'utilisation d'armes non classiques et de l'utilisation éventuelle d'armes nucléaires sont une source d'incertitude au niveau mondial. Le Ghana appelle à une désescalade des tensions, à une cessation immédiate des hostilités et à une intensification des efforts diplomatiques pour mettre fin à la guerre maintenant et non plus tard, lorsque le coût de la réconciliation et de la reconstruction sera insoutenable. Il est capital que le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale parviennent à un consensus sur des mesures et des moyens concrets permettant d'endiguer la montée des tensions et d'entamer un dialogue politique en vue d'un règlement. À cet égard, nous saluons le rôle moteur et pacifique que le Secrétaire général continue de jouer, et nous espérons que de nouveaux progrès pourront être réalisés dans le cadre des efforts déployés pour parvenir à un règlement pacifique.

Nous remercions les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires, qui travaillent dans des conditions opérationnelles extrêmement difficiles et dangereuses. Nous rendons hommage à tous les travailleurs humanitaires qui ont payé de leur vie l'action qu'ils ont menée au service de l'humanité en Ukraine. Les efforts déployés par la communauté internationale pour contribuer à mettre fin à la guerre doivent être à la hauteur du dévouement dont ces personnes ont fait preuve et des sacrifices auxquels elles ont consenti pour atténuer les souffrances de la population. Nous nous félicitons de l'aide humanitaire, de l'appui et des contributions apportés par certains États et organismes

internationaux pour permettre aux Ukrainiens de passer l'hiver. Les denrées alimentaires, l'eau, les abris, les vêtements chauds et les médicaments seront essentiels à la survie de quelque 6,5 millions de personnes déplacées par la guerre. Nous appelons les deux parties à garantir un accès humanitaire à toutes les régions où la population a besoin d'aide, et nous exhortons les autorités russes, en particulier, à garantir un accès humanitaire sans entrave aux territoires occupés. Alors que les combats s'intensifient, nous pensons qu'il sera indispensable d'ouvrir de nouveaux couloirs humanitaires pour permettre aux civils de se réfugier dans des zones relativement sûres. Nous rappelons le succès des évacuations de Marioupol et demandons que des dispositions similaires soient prises de toute urgence.

Nous condamnons toutes les violations des droits de l'homme et réaffirmons que nous sommes favorables à la conduite d'enquêtes indépendantes, transparentes et approfondies sur ces violations, y compris les violences sexuelles liées aux conflits. Les événements de Boutcha et d'Irpin doivent renforcer notre détermination à amener les auteurs de tels actes à en répondre et à éviter toute impunité. Les parties doivent s'abstenir de commettre des attaques ciblées contre les infrastructures civiles et les autres infrastructures critiques. En plus de frapper durement la population, la destruction délibérée d'infrastructures énergétiques critiques, d'immeubles d'habitation, de stations d'eau, d'établissements de santé, d'écoles et d'infrastructures de transport constitue une violation flagrante du droit international et des principes du droit international humanitaire relatifs aux conflits armés.

Pour terminer, nous réaffirmons notre attachement sans faille à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et nous continuons à appuyer les efforts déployés au niveau international pour atténuer les souffrances humanitaires de la population ukrainienne.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie une fois encore la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, de son exposé. Je remercie également la Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Ukraine, M^{me} Brown, de son exposé extrêmement utile sur la situation sur le terrain et l'action que l'équipe des Nations Unies mène dans les conditions les plus difficiles qui soient.

Jusqu'à présent, cette guerre a tué et mutilé des milliers de personnes et leur a causé des dommages psychologiques. Des millions de personnes ont été

contraintes de fuir. Les villes et villages ukrainiens ont été réduits à l'état de ruines, avec au milieu de ces ruines la preuve que des atrocités ont été commises. Nous avons entendu des récits insoutenables de violence sexuelle. Et les tentatives de la Russie d'effacer l'identité et la culture nationales ukrainiennes et d'annexer illégalement des territoires ukrainiens, un acte largement condamné par les Membres de l'ONU la semaine dernière (voir A/ES-11/PV.14), ont révélé les véritables objectifs de l'invasion.

Malheureusement, cette situation déjà épouvantable semble s'aggraver. Nous sommes témoins d'une nouvelle campagne de frappes de drones et de missiles dans toute l'Ukraine, menée sous le commandement du général Sergey Surovikin, un homme tristement célèbre pour ses exactions contre les civils en Syrie. Des zones densément peuplées sont touchées, ainsi que des terrains de jeux, des véhicules pris dans les embouteillages aux heures de pointe et des immeubles d'habitation situés loin des lignes de front ou des installations militaires. Une nouvelle vague de bombardements a délibérément visé les infrastructures nationales critiques, endommageant ou détruisant quelque 30 % des centrales électriques ukrainiennes. Il s'agit d'attaques contre le mode de vie des civils ukrainiens, et elles constituent une violation manifeste du droit international humanitaire. Ces attaques déjà scandaleuses en soi sont d'autant plus choquantes à l'approche de l'hiver. Les attaques de la Russie privent les Ukrainiens de la capacité de chauffer leurs maisons et de faire cuire leurs aliments. L'intention de la Russie est claire. Elle cherche à asservir l'Ukraine en terrorisant les civils. Et elle le fait en utilisant des armes obtenues de l'Iran, en violation de la résolution 2231 (2015). La Russie tente de détourner notre attention en s'en prenant à l'intégrité de l'ONU et à son mandat d'enquête. Mais la résolution 2231 (2015) est claire. Elle demande au Secrétaire général de faire rapport au Conseil sur son application. Et il existe de nombreux précédents de visites sur le terrain effectuées pour examiner les éléments de preuve. D'où que viennent ces drones, le problème fondamental est bien sûr que leur utilisation contre des civils est un acte barbare.

Les agissements de la Russie sont illégaux et immoraux et doivent prendre fin. C'est pourquoi nous demandons une fois de plus à la Russie de cesser sa campagne de désinformation pour détourner notre attention et accuser l'Occident d'être en quelque sorte responsable des atrocités qu'elle commet. Nous l'exhortons à entendre les appels de la communauté internationale, à respecter les obligations que lui impose

le droit international et à cesser ses attaques contre les civils, les infrastructures énergétiques, les hôpitaux et les établissements de santé. Et nous l'appelons une fois encore à mettre fin à la guerre et à reprendre la voie du dialogue à laquelle elle a renoncé en février dernier.

Enfin, nous sommes conscients, comme d'autres, des répercussions négatives plus générales de la guerre menée par la Russie. Les effets positifs de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire sur les crises céréalières mondiales sont évidents, et nous en avons entendu davantage sur ce sujet aujourd'hui. Dès lors, nous saluons et encourageons les efforts déployés par le Secrétaire général pour maintenir l'accord. Il peut compter sur le plein appui du Royaume-Uni.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier les intervenantes de leurs paroles très franches au Conseil de sécurité aujourd'hui. Leurs récits ne laissent aucun doute quant à la dévastation que cette guerre a semée au sein de la population ukrainienne. La Norvège restera aux côtés de l'Ukraine et du peuple ukrainien pour faire face à l'agression de la Russie, qui constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Nous sommes extrêmement préoccupés par l'escalade et la violence des récentes attaques contre des civils et des infrastructures civiles commises par la Russie à l'aide de missiles et de drones. Ces attaques, qui semblent délibérées, ont tué des civils et touché plusieurs centrales électriques dans toute l'Ukraine. Les dommages causés aux infrastructures énergétiques entraînent un grand préjudice humanitaire et provoqueront certainement des maladies et des décès lorsque le froid de l'hiver se fera sentir. Ces attaques n'ont aucun but militaire. Leur objectif semble être de terroriser la population. Elles sont illégales et peuvent être constitutives de crimes de guerre. Leurs auteurs doivent être personnellement tenus pour responsables. Les attaques dévastatrices perpétrées par la Russie contre les villes et les zones urbaines au cours des huit derniers mois ont tué et mutilé des civils, y compris des enfants, et entraîné des déplacements massifs, tant à l'intérieur du pays que par-delà ses frontières. Nous sommes inquiets de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la traite des êtres humains, auxquelles les femmes et les enfants non accompagnés sont particulièrement exposés. Nous devons faciliter le retour des déplacés et la fourniture de services essentiels et atténuer les effets à long terme de la guerre menée par la Russie.

La Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine a conclu que des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire constitutives de crimes de guerre ont été commises par les forces armées russes. Des meurtres de civils, des fosses communes, des viols et autres formes de violence sexuelle, des disparitions forcées et des actes de torture ont été recensés. Il y a également eu des informations faisant état de déportations vers la Russie et d'ajustements des procédures afin de permettre aux Russes d'adopter des enfants ukrainiens sans le consentement de leurs parents, entre autres.

Les victimes méritent justice, les rescapés doivent être pris en charge et les responsables doivent rendre des comptes. Mais pour mettre fin à ces violations grotesques, il faut d'abord mettre fin à la guerre. La Russie doit retirer ses troupes des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et mettre fin à la guerre.

La Norvège reste également préoccupée par les nombreux prisonniers de guerre dont on est sans nouvelles et par les autres personnes portées disparues en raison du conflit. Nous appelons les parties, à tous les niveaux, à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Cela suppose également d'appuyer le Comité international de la Croix-Rouge dans l'accomplissement de son mandat à nul autre pareil tel que prévu dans les Conventions de Genève, notamment les visites de prisonniers de guerre.

Nous félicitons les intervenants humanitaires internationaux et nationaux du courage dont ils font preuve en fournissant une protection et une assistance humanitaires aux personnes dans le besoin. Il est essentiel que les acteurs humanitaires aient un accès complet, sûr et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des personnes âgées, des personnes handicapées et des enfants dans les zones touchées par le conflit.

Alors que la guerre fait rage, le monde est aux prises avec une crise alimentaire. Il est essentiel que l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire puisse se poursuivre. Nous saluons les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général à cet égard. En temps de guerre, nous avons besoin de cette lueur d'espoir.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma perplexité. Nous ne comprenons pas vraiment l'intérêt, si ce n'est d'allonger la durée de la séance d'aujourd'hui, d'inclure

les délégations allemande, grecque, polonaise et slovaque sur la liste des orateurs. La séance d'aujourd'hui n'est pas un débat mais une séance d'information. La position de ces pays nous est déjà bien connue et, de toute façon, pourrait être résumée par l'Union européenne. Nous n'y voyons que le désir de ces représentants de passer à la télévision nationale, et rien de plus. À l'avenir, nous vous demandons, Monsieur le Président, d'être plus circonspect à l'heure d'établir la liste des orateurs pour nos séances sur cette question.

Nous prenons note des exposés présentés par la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, et par la Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire en Ukraine, M^{me} Denise Brown.

Nous constatons que le Secrétariat a finalement décidé de se préoccuper de la question de la destruction des infrastructures civiles. Malheureusement, une fois de plus, cette préoccupation ne concerne qu'un côté : nous n'avons pas entendu un mot sur les destructions que Kiev inflige depuis plus de huit ans au Donbass ni sur les victimes civiles des attaques des forces armées ukrainiennes. Le Secrétariat n'a pas réagi aux effroyables attaques terroristes de Kiev contre des infrastructures civiles telles que le pont de Crimée ou le bombardement par les forces armées ukrainiennes de la centrale nucléaire de Zaporozie et de la centrale hydroélectrique de Kakhovka.

Nos collègues occidentaux ont justifié l'organisation de la séance d'aujourd'hui par l'intensification des frappes russes contre les infrastructures et les installations civiles ukrainiennes. Examinons ce qui se passe réellement sur le terrain.

Au cours des deux derniers mois, le régime ukrainien et ses protecteurs occidentaux, manifestement euphoriques en raison de quelques avancées tactiques des troupes ukrainiennes dans un certain nombre de zones, obtenues au prix d'énormes pertes en hommes et en matériel, ont propagé par tous les moyens l'idée que la Russie aurait épuisé ses ressources matérielles et humaines et serait sur le point de commencer à perdre sur le champ de bataille. Pendant ce temps, les soi-disant stratèges ukrainiens, sous la supervision de leurs marionnettistes occidentaux, utilisent depuis longtemps des méthodes terroristes de sabotage sur le territoire russe.

Les exemples sont légion, mais le point culminant de ces efforts a été l'attaque terroriste commise par les forces spéciales ukrainiennes contre le pont de Crimée

le 8 octobre. Quatre personnes sont mortes et la route utilisée pour approvisionner la population de la péninsule en nourriture, médicaments et autres biens vitaux a été partiellement détruite. Des responsables ukrainiens, dont le Vice-Premier Ministre et Ministre de la transformation numérique de l'Ukraine, M. Mykhailo Fedorov, et le Conseiller du Ministre de l'intérieur de l'Ukraine, M. Anton Gerashchenko, se sont ouvertement réjouis de ce crime. Des annonces enthousiastes sur l'attaque ont également été publiées sur le compte Twitter officiel du Ministère ukrainien de la défense.

Bien que Kiev, très probablement après avoir été rappelé à l'ordre par ses maîtres occidentaux, ait rapidement tenté de rejeter la responsabilité sur la Russie, le Ministre ukrainien des affaires étrangères, M. Dmytro Kuleba, a confirmé dans une vidéo diffusée en ligne que Kiev était effectivement à l'origine des attaques contre le pont de Crimée et la région de Belgorod. Voici ses mots, qui sont désormais accessibles à des millions d'internautes :

« Si vous me demandez qui fait exploser des choses en Crimée et à Belgorod, je vous dirai entre nous que oui, c'est nous ».

Nous savons parfaitement ce dont le régime de Kiev est capable, au vu de l'expérience amère qu'a vécue la population du Donbass au cours des huit dernières années. Il a donc été décidé de refroidir l'ardeur belliqueuse des terroristes éhontés de Kiev. Des frappes balistiques de haute précision et des drones de fabrication russe ont touché un grand nombre de cibles militaires, ainsi que des infrastructures, afin de saper les capacités et le potentiel militaires du régime antipopulaire de Zelenskyy.

Bien sûr, cela n'a pas plu à l'Occident et a provoqué une véritable hystérie chez nos collègues occidentaux, dont nous sommes témoins dans toute sa splendeur à la séance d'aujourd'hui. Naturellement, comme cela a été le cas précédemment, ils ne veulent pas regarder la réalité en face et admettre que des biens civils ont été endommagés uniquement dans les cas où des drones ont été abattus par des unités de la défense territoriale ukrainienne, et ont donc dévié de leur trajectoire initiale, ou dans les cas où des biens civils ont été touchés par des missiles de la défense aérienne ukrainienne qui n'ont pas pu intercepter leurs cibles. De nombreux cas de ce type ont été enregistrés, y compris dans des vidéos que tout le monde peut visionner sur Internet.

L'Ukraine et ses soutiens occidentaux tentent maintenant de diffuser une autre fausse nouvelle sur de prétendues livraisons de drones iraniens à la Russie, en violation de la résolution 2231 (2015). Nous rejetons toute tentative d'impliquer le Secrétariat dans cette entreprise sans scrupules, comme l'ont fait l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni en distribuant aujourd'hui au Conseil de sécurité une note verbale dans laquelle ils appellent ni plus ni moins le Secrétariat à violer l'Article 100 de la Charte des Nations Unies et le mandat qui lui a été confié dans la note du Président S/2016/44, du 16 janvier 2016.

Les États-Unis sont allés encore plus loin et, dans leur propre lettre, ont exigé que le Secrétariat mène une enquête sur cette affaire, ce qu'il n'est pas autorisé à faire. Cette situation est inadmissible, et nous avons présenté notre analyse juridique dans la lettre de réponse que nous avons fait circuler avant la séance d'aujourd'hui. Nous attendons une confirmation définitive du Secrétariat qu'il n'a pas l'intention de suivre les instructions des pays occidentaux en violation de la Charte et qu'il ne mènera pas d'enquête de ce type.

Toutefois, si les experts de l'ONU décident de mener cette pseudo-enquête en invoquant sans fondement les dispositions de la résolution 2231 (2015) afin de plaire aux capitales occidentales, nous reconsidérerons l'ensemble de nos relations avec le Secrétariat, car dans ce cas-là, il ne pourra plus être considéré comme impartial.

Le spectacle d'aujourd'hui au Conseil de sécurité est également une sorte d'écran de fumée pour le régime de Kiev et ses partisans. L'Occident s'efforce de dépeindre le régime de Kiev comme une victime innocente de l'agression russe, qui a besoin d'une assistance militaire constante. La semaine dernière, de nouvelles livraisons de matériel militaire à Kiev ont été annoncées. Les États-Unis et l'Union européenne ont précisément opté pour les systèmes qui se sont avérés les plus meurtriers à ce jour pour les populations du Donbass et des territoires libérés.

Les États-Unis fourniront à Kiev un autre lot de lance-roquettes multiples de type M142 High Mobility Artillery Rocket System (HIMARS) et de missiles guidés de haute précision de type M31 Guided Multiple Launch Rocket System, ainsi que des missiles antiradar à grande vitesse AGM-88. De Paris, Kiev recevra à nouveau des systèmes d'artillerie autopro pulsée CAESAR de 155 millimètres. L'Allemagne a également annoncé des livraisons à Kiev de munitions de 155 millimètres.

Les dirigeants de ces pays expliquent à leurs populations que ces armes sont censées aider le régime de Zelensky à protéger l'Ukraine, mais examinons à quoi elles servent réellement. Selon la République populaire de Donetsk et la République populaire de Lougansk, de février à octobre, les bombardements à l'arme lourde menée par l'Ukraine ont endommagé plus de 10 000 bâtiments résidentiels et plus de 2 000 infrastructures civiles, dont 424 établissements scolaires et 109 établissements médicaux. Les systèmes américains HIMARS ont été activement utilisés dans ces attaques.

Les CAESAR français ont également démontré leur puissance dans des combats inégaux contre des bâtiments résidentiels, des écoles et d'autres biens de caractère civil. Depuis juin dernier, les armes françaises ont fait au moins cinq morts et 10 blessés, et détruit plus de 64 bâtiments à Donetsk.

Les forces armées ukrainiennes lancent également des missiles à l'intérieur du territoire russe, en prenant pour cible la population et les infrastructures civiles. Le 10 octobre, les forces armées ukrainiennes ont lancé plus de 100 missiles en direction de la région de Belgorod en Russie, dont les tristement célèbres missiles Tochka-U équipés d'ogives à sous-munitions. Une femme a été tuée, et quatre immeubles ont été endommagés. Deux personnes ont été blessées dans le village de Tyotkino, dans la région de Koursk, qui subit depuis le printemps des bombardements massifs de la part des forces armées ukrainiennes, malgré l'absence d'installations militaires à cet endroit. Le 13 octobre, des bombardements ukrainiens ont visé un immeuble d'habitation à Belgorod, le village de Krasnoye, un poste de douane et d'autres installations dans le district municipal de Chebekino. Juste avant la présente séance, les forces armées ukrainiennes ont détruit des installations industrielles dans cette région.

Je rappelle qu'auparavant, dans ce district, tout comme à Donetsk, les forces armées ukrainiennes ont utilisé activement et sans discrimination des systèmes de mines à distance contre la population, notamment des mines antipersonnel dites « papillons ». Le 16 octobre, elles ont bombardé des immeubles d'habitation à Nikolskoye et l'aéroport international de Belgorod, blessant deux civils. Le 18 octobre, les forces ukrainiennes ont de nouveau bombardé le village de Belaya Beryozka, dans la région de Briansk. Le même jour, elles ont attaqué six quartiers résidentiels de la région de Koursk, et ont blessé une femme, détruit plusieurs immeubles d'habitation et

mis hors service des lignes électriques. Auparavant, des saboteurs ukrainiens avaient tenté à plusieurs reprises de saboter la centrale nucléaire de Koursk. Au cours des trois premières semaines d'octobre, une trentaine de villages paisibles de la région de Belgorod et la ville de Belgorod elle-même ont subi des bombardements aveugles de la part des forces armées ukrainiennes, qui ont notamment fait usage de missiles antiradar à grande vitesse américains. Dans le même temps, Kiev, encouragée par ses commanditaires occidentaux, s'en vante ouvertement. Mais pensent-ils vraiment que nous allons tolérer cette situation ?

Profitant de l'indulgence dont il bénéficie de la part des États occidentaux pour commettre n'importe quel crime, le régime de Zelensky prend systématiquement pour cibles les infrastructures civiles de ses anciens territoires. Depuis maintenant cinq mois, les forces armées ukrainiennes bombardent la ville de Nova Kakhovka, dans la région de Kherson. Jusqu'à 120 missiles y sont lancés chaque jour, dont la plupart sont des HIMARS, que les forces ukrainiennes dirigent spécifiquement contre le barrage de Kakhovka afin qu'il cède et de provoquer ainsi une augmentation du niveau d'eau, ce qui entraînera l'inondation des zones adjacentes. Si ce scénario devait se réaliser, des milliers de civils pourraient être tués et des milliers d'habitations endommagées. Aujourd'hui, nous avons fait circuler une lettre au Conseil de sécurité, dans laquelle nous demandons aux dirigeants de l'ONU de prévenir cette terrible provocation.

Les attaques inconsidérées des forces armées ukrainiennes contre la centrale nucléaire de Zaporojie se poursuivent, faisant peser de graves risques sur la sûreté nucléaire de la centrale. Kiev ne semble avoir que faire du grand nombre de victimes civiles qui serait à déplorer si la centrale nucléaire de Zaporojie venait à être gravement endommagée ni de ce qui se produirait en cas de catastrophe à grande échelle et de fuite radioactive provoquées par l'homme. Les autorités de Kiev sont prêtes à faire toutes les victimes possibles pour que l'OTAN puisse poursuivre sa guerre par procuration contre la Russie et continue de lui fournir des armes. Nous tenons les dirigeants de l'ONU informés de ces incidents flagrants, mais jusqu'à présent, nous n'avons reçu aucune réponse cohérente de leur part.

Les combattants ukrainiens ont réussi à endommager gravement les ponts de Kakhovka et d'Antonovka qui enjambent le Dniepr et qui servaient à acheminer de la nourriture, des médicaments et d'autres produits

à la population de Kherson. Le 19 octobre, il y a eu une énième tentative par les forces armées ukrainiennes de détruire le pont d'Antonovka, mais les systèmes de défense antiaérienne russes ont réussi à protéger cette installation. Là encore, les systèmes HIMARS ont été utilisés dans le cadre de ces attaques, tout comme lors des attaques qui ont visé le centre de détention d'Ole-novka où étaient détenus des prisonniers du bataillon néonazi Azov.

La répression violente dont sont victimes les personnes qui soutiennent la Russie est un autre exemple terrible de la façon dont les autorités de Kiev traitent réellement les civils. Le 29 septembre, près de Koupiansk, les forces armées ukrainiennes ont ouvert le feu sur un convoi de véhicules qui s'apprêtaient à quitter le territoire ukrainien pour la Russie. Une trentaine de personnes ont perdu la vie. Le 30 septembre, les forces armées ukrainiennes ont à nouveau fait feu sur des réfugiés qui se dirigeaient vers les territoires libérés de la région de Zaporojie. Trente personnes ont été abattues sur place et 88 autres ont été blessées. Hier, le 20 octobre, les forces armées ukrainiennes ont ouvert le feu sur le ferry utilisé pour évacuer des civils fuyant les bombardements et les provocations de l'Ukraine. Ce crime a de nouveau fait des morts et des blessés, dont des journalistes et des enfants.

Le 4 octobre, 38 militaires de la 8^e compagnie du 3^e régiment de la 25^e brigade d'assaut aéroportée des forces armées ukrainiennes ont diffusé un message vidéo public, dans lequel ils déclarent avoir reçu l'ordre de massacrer la population pacifique de la région de Kharkov. Le Ministère ukrainien de l'intérieur a récemment annoncé le lancement d'une campagne visant à identifier les « ennemis de l'Ukraine ». Dans le cadre de cette campagne, une quarantaine de prétendus collaborateurs potentiels sont arrêtés chaque jour dans des localités proches de Kharkov, puis interrogés par les services spéciaux. Le 9 octobre, un membre des formations armées ukrainiennes et ancien commandant du bataillon néonazi Azov, Maxim Zhorin, a montré dans une vidéo publiée sur les médias sociaux ce qu'il advient ensuite de ces personnes. Les images montrent des néonazis jetant les corps des civils exécutés dans un fossé. Maxim Zhorin a lui-même admis qu'il s'agissait d'habitants de Koupiansk, dans la région de Kharkov, avec ce commentaire : « il y aura des représailles ».

Les métadonnées de la vidéo révèlent qu'elle a été réalisée un peu plus de 30 minutes avant sa publication. Les corps étaient habillés de vêtements chauds, adaptés

au climat d'octobre. Je rappelle que les troupes russes ne sont plus à Koupiansk depuis le début du mois de septembre. Tout porte à croire que ces personnes ont été victimes d'une exécution extrajudiciaire commise par les néonazis ukrainiens dans le cadre d'un « nettoyage » de la ville.

Y a-t-il eu la moindre déclaration de condamnation de ces actes par les délégations occidentales ? Leur silence est la meilleure preuve que, malgré toutes les déclarations hypocrites, personne en Occident ne se soucie réellement du sort de la population civile ukrainienne. Ils préfèrent couvrir ce régime criminel de nationalistes, de radicaux et de nazis invétérés, l'aider dans ses provocations et répandre des mensonges sur la Russie et le comportement de son armée.

D'ailleurs, malgré tous nos rappels, nous n'avons toujours pas reçu la liste des victimes des actes de provocation de l'Ukraine à Boutcha en avril, avec leurs noms de famille. Cela confirme une fois de plus que les autorités de Kiev ne disposent d'aucun élément pour étayer leurs affirmations et allégations. Nos collègues occidentaux tentent de faire croire qu'il n'est pas nécessaire de prouver quoi que ce soit et qu'il suffit de croire sur parole les affirmations des représentants de Kiev.

Avant de conclure, je tiens à avertir les membres à l'avance que je n'écouterai pas aujourd'hui une énième fois les tirades haineuses que le représentant du régime ukrainien prononcera sous peu et dont il retire un étrange et vicieux plaisir. Je pense que toutes les personnes qui ont pris connaissance de ses récents commentaires désobligeants à l'encontre des diplomates russes sur les médias sociaux savent de quoi je parle. Malheureusement, ce comportement est le reflet de l'état actuel de la diplomatie ukrainienne et prouve l'incapacité et la réticence de Kiev à s'engager dans un quelconque dialogue, et encore moins un dialogue civilisé.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Coordinatrice résidente Brown des informations qu'elles nous ont communiquées sur la situation en Ukraine.

Depuis le 24 février de cette année, chacune de nos séances consacrées à l'Ukraine débute de la manière la plus sombre qui soit : nous déplorons une agression injustifiée, nous exprimons notre vive inquiétude face aux pertes en vies humaines inutiles et nous réitérons les appels restés sans réponse enjoignant à la Russie de cesser ses opérations. La présente séance ne fait pas

exception, dans la mesure où la situation n'a pas évolué, même si la semaine prochaine, cela fera exactement huit mois que l'opération spéciale en Ukraine – la folie extraordinaire russe – a commencé.

Je voudrais néanmoins m'arrêter un instant, mettre de côté la sombre situation qui nous occupe et féliciter l'Ukraine et sa population, auxquelles le Parlement européen a décerné le prix Sakharov la semaine dernière, en rendant hommage aux Ukrainiennes et Ukrainiens pour leur détermination à défendre ce en quoi nous croyons toutes et tous, à se défendre, à lutter pour des valeurs communes et à protéger la démocratie, la liberté et l'état de droit. Ce prix est aussi symbolique qu'important.

L'Ukraine reste le seul pays d'Europe où les sirènes retentissent jour et nuit depuis février. Des milliers de personnes sont mortes ou ont été blessées, principalement en conséquence de l'utilisation d'armes explosives, notamment des obus et des missiles, et de frappes aériennes. Les attaques contre les infrastructures civiles, en particulier les dommages causés aux bâtiments résidentiels, aux écoles, aux hôpitaux et aux installations de soins de santé, continuent d'entraver l'accès des personnes aux services essentiels. La Russie intensifie maintenant ses attaques et vise les infrastructures civiles essentielles, notamment les installations énergétiques, mais aussi les zones résidentielles, dans le but évident de terroriser la population, d'infliger de lourdes pertes et de priver des familles entières, des femmes et des enfants d'eau, d'électricité et de chauffage à l'approche de l'hiver. Un degré nouveau et plus élevé de cruauté a été atteint.

En outre, la Russie mène à présent ses attaques avec l'aide malveillante de l'Iran, qui est notoirement connu pour ses politiques déstabilisatrices, en violation flagrante de la résolution 2231 (2015). Nous appelons l'ONU à ne pas céder aux menaces mais – dans le cadre du rapport périodique du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015), soumis en application du paragraphe 7 de la note présidentielle S/2016/44 – à entreprendre une vérification adéquate des informations selon lesquelles des centaines de drones utilisés par les forces russes en Ukraine ont été importés illégalement d'Iran. Les preuves sont là. Tout le monde peut en attester. Après tout, ma question – que je ne suis probablement pas le seul à me poser – est de savoir ce que la Russie a à cacher dans le cadre d'une enquête indépendante et impartiale, un exercice de routine visant à examiner les éléments de preuve que le

Secrétariat a mené de nombreuses fois. La Russie n'a-t-elle pas accepté une enquête similaire du Secrétariat après le bombardement d'une prison dans le Donbass, qui a fait plus de 50 morts parmi les prisonniers et dont les circonstances n'ont toujours pas été élucidées ?

En mars, dans cette salle, j'ai demandé aux représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (voir S/PV.9008) s'ils étaient en mesure de corroborer les allégations de violences sexuelles commises par les soldats russes. Il ne s'agissait pas d'une accusation mais d'une demande d'information et de certitude. La délégation russe a réagi en affirmant que les soldats russes ne commettraient jamais de tels actes, car ils appliquent des normes et des règles rigoureuses. Devinez quoi ? Nous disposons maintenant de rapports de l'ONU, rédigés à la suite d'enquêtes méticuleuses et fondés sur des éléments vérifiables, qui rendent compte d'exécutions sommaires, de détentions illégales, d'actes de torture, de mauvais traitements, de viols et d'autres actes de violence sexuelle commis systématiquement dans les zones occupées par les forces armées russes. Il semble que ce comportement déplorable n'ait même pas épargné les enfants, y compris, semble-t-il, une fillette de 4 ans – un bébé. La Commission internationale indépendante d'enquête sur l'Ukraine a indiqué que des membres des familles, y compris des enfants, étaient parfois contraints d'assister à ces crimes. Cela est tout simplement écœurant et ne répond à aucune norme connue de comportement humain, encore moins de discipline militaire. Ces actes ne peuvent en aucun cas être décrits comme relevant de la catégorie des normes élevées. Ce sont des actes monstrueux, des crimes, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et un jour leurs auteurs seront traduits devant un tribunal.

Je souhaite mentionner une autre préoccupation. Quelques semaines après que la Russie et le Bélarus ont annoncé la formation d'une nouvelle force conjointe, et quelques jours après que son regroupement a débuté au Bélarus, il y a des raisons de craindre une menace militaire croissante venant du nord. Des milliers de militaires et d'avions russes ainsi qu'une quantité considérable de matériel affluent au Bélarus, accompagnés d'un discours de plus en plus belliqueux de la part des dirigeants russes et bélarussiens. Je ne serais pas surpris d'entendre que cela n'a rien à voir avec l'Ukraine et qu'ils mènent des exercices dans leur pays, etc. Le fait est qu'on nous a déjà joué ce tour et, comme nous le savons maintenant, chaque fois que la Russie a publié un démenti concernant l'Ukraine, c'est exactement le contraire qui s'est produit.

La semaine dernière, après qu'on a barré la voie au Conseil de façon ô combien familière (voir S/PV.9143), l'Assemblée générale a décidé à une majorité écrasante, en adoptant la résolution ES-11/4, de condamner la dernière annexion par la Russie de certaines parties du territoire de l'Ukraine. La réaction du monde a été claire et retentissante, et la Russie s'est une fois de plus retrouvée seule, murée dans son déni. L'Albanie ne reconnaît aucun des actes de la Russie. Ils n'ont aucune légitimité ni aucun effet juridique. Ils sont nuls et nonavenus, et Louhansk, Donetsk, Kherson et Zaporijia sont et resteront des territoires ukrainiens. Cette guerre doit cesser, et nous appelons la Russie à y mettre fin en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Gabon.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, et la Coordinatrice résidente, Denise Brown, pour leurs exposés.

La guerre en Ukraine continue. Elle est de plus en plus brutale et meurtrière, et la situation humanitaire est en constante dégradation. Les civils et les infrastructures civiles continuent d'être l'objet d'attaques et de bombardements, avec de graves répercussions sur la fourniture d'électricité, d'eau potable ou de télécommunications. L'utilisation d'engins de guerre téléguidés ajoute au climat de terreur. Je voudrais arrêter là l'inventaire des dégâts et de la détresse, pour dire une fois de plus qu'il est temps que le Conseil se mobilise pour mettre un terme à cette guerre. Il est temps que nous orientations nos débats, notre rhétorique et notre action en faveur d'une solution à la crise en Ukraine.

Il s'agit là d'un appel constant du Gabon depuis le début de la crise. Nous avons passé près de huit mois à compter les morts et le nombre de réfugiés de guerre. Nous avons, pendant ces huit mois, fait de chacune de nos réunions un moment d'invective sur les causes, les manifestations, les dévastations, l'indexation des responsabilités et les conséquences actuelles, imminentes et potentielles sans que cela corresponde à la moindre atténuation de l'ampleur des dévastations sur le terrain. Aujourd'hui, nous en sommes encore à l'inventaire des peurs, des atrocités et de la détresse humanitaire, dans une logique d'un camp contre l'autre, en laissant pour seule équation, à chaque nation du monde, de s'aligner derrière un camp ou l'autre.

Il est temps d'envisager une solution pour faire taire les armes en Ukraine. Le silence des armes est certainement l'aspiration de tout peuple en proie à l'insécurité générée par la guerre. Faire taire les armes est surtout la vocation du Conseil et de l'Organisation. Nous appelons les belligérants au respect du droit international humanitaire et des résolutions du Conseil, notamment la résolution 2231 (2015), et à permettre un accès sans entrave à l'aide humanitaire. Étant au seuil de la saison hivernale, nous appelons à une trêve humanitaire et à l'ouverture de nouveaux couloirs humanitaires afin de préserver l'accès à l'eau potable, à l'électricité, au chauffage et aux soins médicaux et de faciliter la distribution de l'aide humanitaire dont les populations sinistrées ont cruellement besoin.

Il y a un temps pour tout, un temps pour l'antagonisme et un temps dialoguer. Et nous pensons que le moment est venu de faire taire les armes pour donner la chance au temps du dialogue. Mon pays appelle les parties à s'engager de bonne foi dans des négociations pour mettre fin à cette guerre meurtrière et parvenir à une coexistence pacifique dans la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je suis heureux que les mois, sinon les années, d'efforts que nous avons déployés pour écarter la Russie du Conseil de sécurité aient porté leurs fruits. Maintenant au moins le Représentant permanent de la Russie s'est retiré du Conseil. Le jour viendra où la Russie sera purement et simplement radiée du Conseil.

Je regrette que le Conseil de sécurité ait tout de même été contraint d'écouter le représentant qui vient de s'enfuir, car la seule chose qu'il ait faite au cours des presque huit mois qui se sont écoulés depuis le début de l'invasion a été d'accumuler les mensonges à chaque séance et sur tous les aspects de la guerre d'agression que son maître a ordonnée en février. Je voudrais rappeler aux membres du Conseil ce que cette personne a dit durant les séances du Conseil de sécurité tenues au début de l'invasion. Je le citerai très soigneusement. Le 27 février, il a déclaré,

« L'armée russe ne pose aucune menace pour les civils ukrainiens. Elle ne tire pas sur les infrastructures civiles » (*S/PV.8980, p. 8*).

Qu'il me soit permis de partager une autre citation du même représentant :

« Nous le répétons une fois encore, l'objectif de l'opération militaire spéciale de la Russie n'est pas d'occuper l'Ukraine ni de nuire à la population locale » (*S/PV.8983, p. 15*).

Il a ensuite ajouté :

« L'opération spéciale de la Russie ne touche pas les infrastructures civiles critiques » (*ibid., p. 15*).

Cela a été dit dans cette même salle le 28 février par l'Ambassadeur qui vient de partir. Je me demande si le représentant de Poutine est prêt à répéter ces déclarations aujourd'hui. Apparemment non, car il n'est plus physiquement présent. Je me demande s'il serait prêt à les répéter avec, en toile de fond, les charniers et les dizaines de milliers d'Ukrainiens tués et torturés par les Russes, ou encore la tentative d'annexion illégale de quatre régions ukrainiennes par la Fédération de Russie, que l'Assemblée générale a rejetée mercredi à une majorité écrasante (voir A/ES-11/PV.14) ou, enfin, les récentes attaques délibérées dirigées contre les infrastructures énergétiques critiques ukrainiennes.

À la suite des attaques délibérées perpétrées par la Russie, depuis le 24 février, les forces de l'ordre ukrainiennes ont constaté l'endommagement ou la destruction de 51 412 infrastructures civiles. Depuis le 10 octobre, la Russie a mené environ 300 attaques de missiles et de drones contre des installations énergétiques et d'autres infrastructures civiles dans 14 régions, dont la capitale. À la suite de ces attaques, au moins 17 civils ont été tués et 99 blessés, près de 40 % des installations énergétiques de l'Ukraine ont été endommagées ou détruites, et les forces russes continuent de mener des frappes sur les centrales électriques, les centrales de chauffage central, les transformateurs, les sites de stockage du pétrole, les dispositifs de distribution, les lignes électriques aériennes et d'autres équipements énergétiques dans tout le pays, presque quotidiennement.

À cet égard, je voudrais rappeler quelques antécédents en ce qui concerne le Conseil. Je voudrais rappeler au Conseil qu'il a adopté, le 13 février 2017, la résolution 2341 (2017) sur la protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes, suite à une initiative de l'Ukraine. La résolution demande à tous les États Membres de veiller à affirmer la responsabilité pénale de ceux qui perpétuent des attaques terroristes visant à détruire les infrastructures critiques ou à les

rendre inutilisables, ou qui se livrent à des activités de planification, de formation, de financement ou de soutien logistique en lien avec ces attaques.

Même la Russie s'est jointe au consensus ce jour-là. Plus remarquable encore, la Russie a affirmé lors de cette séance qu' :

« [i]l ne vaut pas la peine d'entamer des négociations pour simplement décrire des points évidents » (*S/PV.7882, p. 25*).

C'est évident pour la Russie, vraiment ? Le représentant russe peut-il réaffirmer pour mémoire – apparemment non – qu'il est évident que la destruction et la mise hors service d'infrastructures critiques doivent être considérées comme des attaques terroristes qui engagent une responsabilité pénale ? Chaque élément du régime criminel de Moscou baigne dans le sang et la criminalité.

Il n'est donc pas surprenant que Poutine ait choisi comme nouveau commandant de son armée en Ukraine une personne tristement célèbre pour sa nature sanguinaire et criminelle. En 1991, lors de la tentative de coup d'État orchestrée par les partisans de la ligne dure soviétique, cette personne, Surovikin, a ordonné à son unité militaire d'enfoncer avec ses véhicules les barricades érigées par les manifestants pro-démocratiques dans les rues de Moscou. Trois d'entre eux ont été tués, et Surovikin a passé six mois dans un centre de détention provisoire alors qu'il faisait l'objet d'une enquête. Plusieurs années plus tard, il a été condamné à un an de prison avec sursis pour possession illégale et trafic d'armes à feu. En tant que commandant des forces russes en Syrie, M. Surovikin était responsable des bombardements et des attaques incontrôlés contre des cibles civiles, notamment des écoles et des hôpitaux. Aujourd'hui, pour se montrer à la hauteur des attentes de ses maîtres, il transpose sur le sol ukrainien la pratique consistant à ne pas faire de distinction entre les soldats et les civils.

Nous avons des informations selon lesquelles la Russie prépare délibérément le terrain pour une catastrophe de grande ampleur dans le sud de l'Ukraine. Les terroristes russes ont posé des mines sur le barrage et les unités de la centrale hydroélectrique de Kakhovka, l'une des plus grandes centrales électriques d'Ukraine. Ce barrage retient quelque 18 millions de mètres cubes d'eau. Si les terroristes russes font exploser ce barrage, plus de 80 localités, dont Kherson, qui comptent des centaines de milliers d'habitants, seront rapidement frappées par des inondations. L'approvisionnement

en eau d'une grande partie du sud de l'Ukraine pourrait être compromis. Une telle attaque terroriste russe pourrait priver la centrale nucléaire de Zaporijia de l'eau nécessaire à son refroidissement, car cette eau provient du réservoir de Kakhovka.

Le représentant russe peut bien qualifier ces informations de « spéculations et d'accusations infondées », découlant d'une « volonté de déclencher l'hystérie », deux expressions qu'il a utilisées lors d'une séance du Conseil de sécurité tenue le 31 janvier (*S/PV.8960, p. 2*). En accusant les personnes qui expriment des préoccupations face aux préparatifs de l'armée russe aux frontières de l'Ukraine d'« attiser l'hystérie » (*ibid., p. 12*) et en affirmant que « discuter de la menace de guerre est en soi un acte de provocation » (*supra.*), il a essayé de tourner en dérision les informations prétendument infondées concernant une action militaire planifiée qui « va avoir lieu dans quelques semaines » (*supra.*). Nous savons tous ce qui s'est passé quelques semaines plus tard.

Il faut maintenant agir sans tarder pour que la Russie n'ait pas la possibilité de commettre d'autres actes de terreur. Il est indispensable de dépêcher une mission d'observation internationale à la centrale de Kakhovka. Il faut également faire revenir le personnel ukrainien sur place et assurer le déminage immédiat et professionnel des unités et du barrage lui-même. Nous sommes préoccupés par la soi-disant « évacuation » des habitants de la région de Kherson temporairement occupée, qui a été annoncée par les occupants russes. Les conséquences d'une telle évacuation peuvent être imprévisibles, car elle implique la déportation forcée de citoyens ukrainiens. À chaque fois, les fausses informations et la propagande russes à cet égard ont été réfutées par des sources crédibles et indépendantes.

Nous nous souvenons tous des tentatives de la Russie de se soustraire à sa responsabilité quant au massacre de Boutcha. Ces tentatives ont échoué presque immédiatement en raison de nombreux témoignages, constatations et enquêtes. La Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, créée par le Conseil des droits de l'homme, a apporté le dernier élément en date concernant la vérité sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par la Russie.

Nous avons encore en mémoire l'agitation de la délégation russe à la séance de l'Assemblée générale tenue le lundi 10 octobre (voir A/ES-11/PV.12). Nous venons de voir comment la délégation russe cherche désespérément à empêcher l'ONU d'examiner les allégations de violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité.

Nous sommes extrêmement préoccupés que la Russie utilise des drones à longue portée d'origine iranienne dans ses attaques aveugles contre des civils et des infrastructures à caractère civil en Ukraine. Cela constitue une violation flagrante du Plan d'action global commun, signé par la Chine, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Union européenne et la Russie elle-même, et adopté dans la résolution 2231 (2015).

Comme les membres le savent, selon l'annexe B de cette résolution, des interdictions ont été imposées sur la fourniture, la vente ou le transfert de ces équipements à partir ou à destination de l'Iran. En septembre, des drones marqués Geran-2 ont été saisis par les forces de défense ukrainiennes et, après examen technique, il est apparu qu'ils étaient similaires aux drones iraniens Shahed-136, qui sont capables de livrer des charges utiles à une distance supérieure à 300 kilomètres et correspondent pleinement aux paramètres techniques énoncés dans le document S/2015/546.

Comme les membres le savent également, le 15 octobre, l'Ukraine s'est officiellement adressée au Président du Conseil de sécurité au sujet de ces violations et a demandé l'ouverture des enquêtes pertinentes. Cependant, il existe des informations encore plus inquiétantes sur la détermination de la Russie à lancer de nouvelles attaques contre l'Ukraine en utilisant des systèmes avancés de missiles et de drones iraniens, notamment des missiles balistiques et des missiles Fateh-110 et Zolfaghar, qui peuvent frapper des cibles à une distance de 300 kilomètres et 700 kilomètres, respectivement. Cela entraînera plus de morts et de destructions en Ukraine et représentera une autre violation flagrante de la résolution 2231 (2015), dans laquelle le Conseil demande à l'Iran de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires.

Une autre question importante qui doit faire l'objet d'un examen approfondi est liée à la possibilité que la Russie exporte vers l'Iran des services à double usage, notamment une assistance technique ou des informations techniques, en fournissant à l'Iran, en tant qu'exportateur initial, des données sur les résultats de l'utilisation de drones sur le champ de bataille en Ukraine. L'Iran doit également faire face à de graves conséquences pour ses actions illégales, qui contribuent à l'escalade de la guerre d'agression russe contre

l'Ukraine. Par conséquent, nous invitons tous les États à envisager toutes les mesures possibles pour mettre fin au transfert de drones, de missiles ou d'armes classiques depuis l'Iran.

Nous partageons pleinement l'avis selon lequel il faut immédiatement ouvrir une enquête de l'ONU, et nous nous félicitons du ferme soutien de nombreux membres du Conseil de sécurité à une telle mesure. Nous avons déjà invité des experts de l'ONU à se rendre en Ukraine pour inspecter les drones récupérés d'origine iranienne, afin de faciliter l'application de la résolution 2231 (2015).

L'Ukraine reste déterminée à mettre en œuvre l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire. Depuis son lancement, 362 navires, transportant 8 millions de tonnes de produits alimentaires, ont quitté les ports ukrainiens à destination de pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique. L'Ukraine continue de collaborer avec le Programme alimentaire mondial pour augmenter la quantité de denrées envoyées aux pays les plus vulnérables. En particulier, le 18 octobre, le sixième vraquier affecté au programme est arrivé dans le port de Tchor-nomorsk pour être envoyé au Yémen. L'exportation de céréales ukrainiennes a déjà contribué à stabiliser le marché mondial, à faire baisser les prix et à réduire le chaos provoqué par le manque de denrées alimentaires dans le monde. C'est pourquoi nous appuyons sa prorogation après le 22 novembre, date à laquelle la période initiale de 120 jours expirera.

Les attaques terroristes de la Russie contre l'Ukraine ne font que mobiliser un soutien accru de la communauté internationale en faveur de l'Ukraine et à exercer une pression encore plus forte sur cet État terroriste. Tous les terroristes et criminels de guerre, y compris les personnes soupçonnées de crimes de guerre qui sont présentes dans cette salle, devront rendre des comptes, tôt ou tard, et cet État terroriste paiera pour son terrorisme par son isolement et par la dégradation des actifs des entités étatiques et quasi-privées liées au régime russe.

Le monde doit réagir en prenant des mesures préventives pour éviter qu'une autre catastrophe comme celle de Kakhovka ne se produise. Comme l'a déclaré le Président Zelenskyy hier dans son discours à la nation, le principe de la réponse préventive aux menaces pour la sécurité doit enfin devenir l'un des principes de base de la politique internationale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie condamne fermement la poursuite de l'agression militaire russe non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, qui constitue clairement une violation grave de la Charte des Nations Unies, du droit international et de l'ordre international fondé sur des règles.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Il est important de rester saisi de la situation en Ukraine. Le fait que le Conseil n'a pas réussi à ce jour à prendre des mesures décisives concernant la crise et la guerre ne doit pas nous empêcher de nous focaliser sur ce qui se passe. Dans ce contexte, je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire Brown de leurs exposés instructifs et importants.

En tant que pays voisin, la Slovaquie reste gravement préoccupée par la situation humanitaire en Ukraine, qui est au centre de notre discussion aujourd'hui, et à juste titre. S'il est une chose qui ne doit jamais échapper à notre attention, c'est bien la population qui souffre de cette guerre insensée, qui a besoin d'être entendue et dont la situation doit être prise en compte.

Malheureusement, comme nous l'avons entendu, la situation continue de se détériorer, et cela ne doit pas passer inaperçu. Les personnes âgées, les personnes handicapées et les autres personnes appartenant à des groupes marginalisés et à des minorités sont également touchées par les conséquences de la guerre. Elles subissent des traumatismes importants et sont encore plus susceptibles d'être victimes de violations dévastatrices de leurs droits.

Nous restons consternés par le nombre considérable de meurtres de civils innocents, les attaques contre les infrastructures essentielles et l'ampleur des violences sexuelles et fondées sur le genre commises par les soldats et occupants russes. Les milliers de personnes tuées, les centaines d'écoles détruites ou endommagées, et les conséquences négatives pour les enfants dont le droit fondamental à l'éducation est bafoué, ainsi que les attaques contre les installations médicales, ne sont qu'une courte liste des conséquences de la folie déclenchée par la décision insensée de Poutine de lancer cette guerre.

De toute évidence, la Fédération de Russie ne comprend pas l'adage « trop c'est trop », que le Secrétaire général a récemment utilisé dans ce contexte. Ces

derniers jours, nous avons été témoins d'une série d'attaques par des missiles et des drones iraniens, visant des villes d'Ukraine, notamment Kyïv, Dnipro, Vinnytsia et Ivano-Frankivsk dans le centre du pays, Zaporijia dans le sud et les régions de Kharkiv et Soumy dans l'est. Nous sommes tout particulièrement préoccupés par les répercussions que les attaques visant les infrastructures énergétiques pourraient avoir sur l'accès de la population à l'eau et au chauffage, une situation relativement inquiétante à l'approche de l'hiver.

Nous sommes vivement préoccupés par les graves conséquences de l'invasion russe sur la sécurité alimentaire mondiale. Comme nous le savons, des millions de personnes à travers le monde sont acculées à l'extrême pauvreté, à la faim et au manque d'accès à la nourriture. Dans ce contexte, nous appuyons bien entendu pleinement la prolongation de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et le passage, en toute sécurité, des livraisons et des expéditions agricoles depuis les ports ukrainiens, et nous espérons que ces mesures se concrétiseront.

Malheureusement, personne ne peut prédire à quel moment cette guerre insensée prendra fin, et nous souhaitons que ce soit le plus tôt possible. Cependant, il est illusoire de croire qu'en concluant une trêve et en faisant taire les armes, tout sera terminé. Les auteurs d'attaques odieuses, comme celles perpétrées à Boutcha, à Kramatorsk et, tout récemment, à Izioum, ne peuvent jouir de l'impunité et doivent être traduits en justice, et ils le seront.

La Slovaquie reconnaît l'Ukraine comme un État indépendant et souverain, jouissant d'une intégrité territoriale incontestable. Tous les actes qui accompagnent l'acquisition par la force de territoires ukrainiens par la Fédération de Russie sont nuls, non avendus et illégitimes. Les prétendus référendums organisés dans les régions occupées se sont déroulés en plein conflit armé dans les zones sous occupation russe, et ils ne peuvent être considérés comme une véritable expression de la volonté du peuple. La Slovaquie ne reconnaîtra jamais ces territoires comme autre chose qu'une partie de l'Ukraine.

La semaine dernière, l'Organisation des Nations Unies s'est exprimée très clairement. Nous avons reçu de nombreuses questions de la part de nos citoyens, des médias et des jeunes, et le message doit être clair. C'est pourquoi nous exhortons la Fédération de Russie à mettre pleinement en œuvre la résolution de l'Assemblée générale du 12 octobre (résolution ES-11/4)

sans plus attendre. C'est le moins que nous puissions faire pour la population ukrainienne, pour les personnes qui souffrent et pour l'avenir de notre planète.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

M^{me} Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Coordinatrice résidente Denise Brown. Elles ont une fois de plus mis en évidence les conséquences horribles que l'agression en cours de la Russie a sur la population de l'Ukraine et dans le monde.

Le monde reste uni en faveur de la paix. Au total, 143 pays ont une nouvelle fois condamné les agissements de la Russie et exigé de celle-ci qu'elle respecte la Charte des Nations Unies et mette fin à sa guerre immédiatement et sans condition (voir résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale).

La réponse de la Russie à l'appel à la paix lancé par le monde est choquante. Ces derniers jours, elle a intensifié ses attaques, en prenant délibérément et systématiquement pour cible les infrastructures civiles. Des centaines de missiles et de drones, dont des drones fournis par l'Iran, ont frappé des terrains de jeux, des immeubles d'habitation, des écoles, des hôpitaux, des ponts et des centrales électriques.

L'objectif de la Russie est clair. Le régime de Moscou veut soumettre l'Ukraine. Il veut plonger l'Ukraine, littéralement, dans l'obscurité et faire mourir de froid les Ukrainiens et les Ukrainiennes, en privant des millions de civils d'électricité et de chauffage. Ces attaques constituent une violation du droit international humanitaire et pourraient être assimilées à des crimes de guerre. Les responsables de ces violations flagrantes du droit international auront à répondre de leurs actes.

Je me joins à mes collègues pour faire observer que la Russie viole également la résolution 2231 (2015), un autre exemple de la manière dont la Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, sape la Charte des Nations Unies. Toutes les informations dont nous disposons sont relativement claires. Les drones iraniens sont utilisés pour terroriser les civils, et ils ont été livrés à la Russie sans l'approbation préalable du Conseil. Cela constitue donc une violation flagrante de la résolution 2231 (2015). Nous sommes vivement préoccupés par les informations selon lesquelles l'Iran a également l'intention de fournir des missiles balistiques à la Russie. Il serait bon que l'équipe de l'ONU chargée de surveiller

l'application de la résolution 2231 (2015) diligente une enquête, et nous sommes disposés à appuyer ses efforts techniques et impartiaux.

L'Allemagne continuera à défendre la Charte des Nations Unies, quel que soit l'endroit du monde où elle est bafouée, et nous demeurerons aux côtés de l'Ukraine. Nous sommes prêts à aider l'Ukraine à atténuer les ravages causés par les attaques de la Russie. Mardi prochain, le Chancelier Scholz et la Présidente von der Leyen accueilleront à Berlin la Conférence internationale d'experts sur le redressement, la reconstruction et la modernisation de l'Ukraine. Cet événement mobilisera l'appui international en faveur du redressement et de la reconstruction de l'Ukraine.

Je termine en disant que la Fédération de Russie doit changer de cap, respecter pleinement la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies et se retirer de l'Ukraine. Elle doit respecter l'ordonnance juridiquement contraignante rendue par la Cour internationale de Justice et l'enjoignant de cesser immédiatement ses opérations militaires contre l'Ukraine et de se retirer de ce pays. L'Allemagne continuera à défendre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues, et c'est le devoir de chacun et de chacune d'entre nous.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance d'information. Je remercie également les intervenantes d'aujourd'hui de leurs précieuses déclarations. La Pologne souscrit à la déclaration écrite transmise par la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie et la République tchèque.

La raison principale pour laquelle nous nous réunissons à nouveau aujourd'hui dans cette salle tient à la stratégie délibérée adoptée par la Russie pour provoquer une catastrophe humanitaire en Ukraine par la poursuite de sa guerre brutale. Malheureusement, cette guerre brutale est loin d'être terminée. Les récentes décisions prises par le Kremlin concernant la mobilisation militaire et l'annexion illégale du territoire ukrainien, conjuguées aux discours sur le nucléaire et aux frappes aériennes massives contre les infrastructures civiles, sont le signe que la Russie a choisi la voie de l'escalade. Cette attitude a des conséquences dramatiques non seulement pour l'Ukraine, mais aussi pour la sécurité et

la stabilité économique mondiale, notamment la situation désastreuse des marchés de l'alimentation et de l'énergie, ainsi que la crise du coût de la vie.

Les violentes attaques aériennes lancées par la Russie contre des cibles civiles le 10 octobre et les jours suivants, qui se poursuivent depuis, constituent une énième violation du droit international. Celles-ci semblent servir deux objectifs. Moscou veut intimider la population civile et détruire l'infrastructure énergétique de l'Ukraine, qui revêt une importance cruciale, notamment durant la période hivernale. C'est pourquoi la question sur laquelle nous devons immédiatement concentrer nos efforts est celle de l'hiver qui se profile à l'horizon. À cause des bombardements russes, plus de 3,5 millions de personnes se retrouvent sans toit.

Un autre élément qui a directement trait à la vie quotidienne de la population et dont nous ne discutons pas très souvent est la présence d'explosifs que les Russes ont délibérément laissés derrière eux. Le défi qui nous attend est par conséquent le déminage de zones, y compris de terres agricoles, dans diverses régions d'Ukraine. Les mines et les munitions non explosées constituent une menace pour les civils, en particulier les enfants. Il est urgent de fournir du matériel adéquat pour mener ces opérations efficacement et rapidement.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les récents tirs de missiles dirigés contre des villes ukrainiennes. Le bombardement de civils est un crime de guerre. Les civils ne doivent pas être une cible. Les civils sont protégés par le droit international, notamment par les Conventions de Genève de 1949. Les civils ne doivent pas être pris en otage. La Fédération de Russie affiche un manque de respect total pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Ses forces ont commis d'horribles atrocités. La Pologne continuera à collaborer avec les institutions internationales et l'Ukraine pour veiller à ce que les responsables de ces actes barbares soient amenés à en répondre.

La Pologne a toujours soutenu l'Ukraine et ses citoyens dans la lutte contre l'agresseur. La Pologne est devenue le nouveau foyer de plus de 1,3 million de réfugiés, qui bénéficient du même accès aux services publics et aux prestations de sécurité sociale que les citoyens polonais. Nous aidons également les personnes qui sont restées pour se battre pour leur patrie ou qui ne peuvent pas la quitter, en fournissant une aide humanitaire gouvernementale. La seule réponse adéquate aux attaques russes est d'accroître la portée de notre soutien

à l'Ukraine. À cet égard, j'exprime le soutien de la Pologne au travail courageux et précieux de l'équipe de l'ONU en Ukraine.

Je tiens à souligner que toute cette tragédie et cette gigantesque crise humanitaire sont entièrement imputables à l'homme. Les éléments ne sont pas à blâmer. C'est la Russie qui a déclenché l'agression, et elle seule porte l'entière responsabilité de toutes les destructions et pertes de vies qu'elle a causées. La seule issue, c'est la paix, et pour parvenir à la paix, il est impératif que les troupes russes quittent l'Ukraine.

Dans sa récente résolution ES-11/4, l'Assemblée générale a exigé que la Russie renonce à sa tentative d'annexion illégale. Pas moins de 143 États Membres ont résolument réaffirmé la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues (voir A/ES-11/PV.14). Cela confirme sans laisser la moindre place au doute qu'aucune concession territoriale n'est attendue de l'Ukraine pour que la paix advienne. Malgré cette décision claire, la Russie maintient le cap de l'escalade et des actes contre la paix en Ukraine.

La Pologne appelle les membres du Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale à accroître la pression sur la Russie pour arrêter cette guerre. Cela réglerait toute la crise immédiatement, presque du jour au lendemain. La Russie doit immédiatement cesser son agression, retirer ses troupes et se conformer aux règles inscrites dans la Charte des Nations Unies, qui s'appliquent à tous sur un pied d'égalité. Nous pourrions ainsi tous entamer la consolidation de la paix et réparer les vies et moyens de subsistance en morceaux des Ukrainiens. Nous sommes prêts à le faire. Donnons une chance à la paix.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui et appelé sur elle une attention particulière. Il importe vraiment que ce sujet soit abordé et que toutes les parties concernées puissent s'exprimer au Conseil de sécurité sur une question si importante.

Il y a deux jours, le Parlement européen a décerné le prix Sakharov au peuple ukrainien. Peuple qui préserve les valeurs de liberté, de démocratie et d'état de droit, qui est forcé de fuir et qui a malheureusement perdu des parents et des amis, nul ne mérite plus que lui ce genre de reconnaissance.

Nous sommes affligés par l'intensification des bombardements russes contre des civils et des installations civiles, qui constituent de graves violations du droit international humanitaire. Les attaques aériennes de cette semaine et de la précédente ont délibérément visé des infrastructures critiques et terrorisé les civils de Kyïv et d'autres villes ukrainiennes. Il ne peut jamais être légitime de prendre pour cible des civils, des écoles et des sources d'énergie. Près d'un tiers des centrales électriques ukrainiennes sont hors service. La Russie doit être amenée à répondre de ces violations manifestes du droit international humanitaire, qui font des centaines de victimes civiles chaque semaine. Il en va de même pour ceux qui facilitent l'agression, à savoir le Bélarus et l'Iran. D'ailleurs, nous condamnons fermement le transfert clandestin de drones de combat par l'Iran à la Russie, auquel il a été procédé sans demander au préalable l'approbation du Conseil, ce qui constitue une violation substantielle de la résolution 2231 (2015).

Les dommages subis par l'infrastructure énergétique ukrainienne posent des problèmes majeurs compte tenu de l'hiver qui arrive, de telle sorte qu'il faudra renforcer l'aide humanitaire internationale. Durant sa visite à Kyïv cette semaine, le Commissaire de l'Union européenne Lenarčič a annoncé la mobilisation de 175 millions d'euros supplémentaires en financement humanitaire pour répondre aux besoins urgents et fournir éducation, nourriture, accès à l'eau et protection contre le froid hivernal. Toutefois, il n'y aura jamais assez de financement humanitaire si les attaques russes continuent de viser les infrastructures énergétiques et les stations de chauffage. Ne serait-ce que ces deux dernières semaines, plus de 400 d'entre elles ont été endommagées. La Fédération de Russie doit immédiatement mettre fin à ses attaques, suspendre ses opérations militaires sur le territoire ukrainien et retirer la totalité de ses forces militaires, groupes armés et personnels non autorisés du territoire de l'Ukraine, comme le lui a enjoint l'Assemblée générale.

Nous savons que les besoins humanitaires en Ukraine sont immenses et vont croissant, mais nous ne pouvons même pas évaluer leur ampleur dans les zones qui échappent au contrôle du Gouvernement. Mercredi, nous avons entendu la Coordinatrice résidente des Nations Unies demander que les organisations humanitaires se voient donner un accès immédiat afin de pouvoir porter secours à toutes les personnes vulnérables en Ukraine, sans distinction. Il ne s'agit pas de politique, mais d'un impératif humanitaire.

Nous sommes dévastés par les découvertes répétées d'atrocités dans les zones libérées et par le nombre effroyable et toujours plus grand de pertes civiles dans tout le pays. Les forces armées russes laissent derrière elles des champs de mines, qui rendent impossible la livraison d'aide humanitaire et mettent en péril la vie d'innocents. Il est choquant d'apprendre les cas de détention et d'exécution arbitraires, de viol, de torture et d'autres mauvais traitements, ainsi que les transferts forcés illégaux et les déportations de civils ukrainiens, y compris des enfants, depuis les territoires sous contrôle militaire russe vers la Russie. Nous notons que la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine a conclu, sur la base des preuves recueillies dans les régions de Kyïv, Tchernihiv, Kharkiv et Soumy, que des atrocités relevant des crimes de guerre avaient été commises en Ukraine.

Nous soulignons l'importance de collecter, d'organiser et d'analyser les preuves des violations des droits humains et atteintes à ces droits et des violations du droit international humanitaire et crimes connexes commis dans le contexte de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Nous sommes aussi en faveur de mesures pour garantir l'application du principe de responsabilité, notamment les enquêtes du Procureur de la Cour pénale internationale. Nous insistons également sur le fait que tous les mécanismes de responsabilité et de surveillance doivent bénéficier d'un accès complet, sûr et libre à l'ensemble du territoire de l'Ukraine, y compris à toutes les personnes détenues en lien avec la guerre. Nous exhortons donc la Fédération de Russie à se conformer à l'appel du Secrétaire général en accordant au Comité international de la Croix-Rouge un plein accès à tous les prisonniers de guerre. La libération d'une centaine d'Ukrainiennes, le 17 octobre, est un pas important dans la bonne direction.

La guerre d'agression non provoquée, injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine a créé une crise humanitaire qui a également des conséquences dévastatrices à l'échelle mondiale. La destruction délibérée par la Russie des infrastructures agricole et de transport de l'Ukraine cause des perturbations au niveau des chaînes d'approvisionnement en denrées alimentaires dans le monde entier et menace la sécurité alimentaire de millions de personnes sur la planète. Dans ce contexte, l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire revêt une importance cruciale pour atténuer les répercussions mondiales de l'agression de la Russie, et nous souscrivons à l'appel du Secrétaire général en faveur de sa prolongation après le 19 novembre.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

M^{me} Theofili (Grèce) (*parle en anglais*) : Le Ministre grec des affaires étrangères, Nikos Dendias, s'est rendu à Kyïv mercredi, dans les circonstances extraordinaires que nous savons, effectuant ainsi la seule visite à avoir lieu dans la ville durant cette période troublée. Kyïv, comme le reste du pays, subit chaque jour des attaques vicieuses, qui font des dizaines de morts et de blessés parmi les innocents non armés. C'était la troisième visite du Ministre Dendias en Ukraine depuis le début de la guerre, puisqu'il était auparavant allé deux fois à Odessa, une ville reliée à l'histoire grecque et qui est importante pour la communauté grecque en Ukraine.

Ces visites envoient un message fort de solidarité totale du Gouvernement grec avec le Gouvernement et le peuple ukrainiens. Depuis des siècles, des Grecs sont présents, en particulier sur le littoral de la mer Noire, notamment dans la zone de Marioupol, qui abrite depuis des siècles une communauté grecque d'environ 100 000 personnes. C'est aussi l'une des zones les plus durement touchées par les forces russes. La ville de Marioupol est presque entièrement détruite. Le respect du droit international ainsi que de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les pays est un pilier de la politique étrangère grecque, et c'est pourquoi nous avons condamné dès le premier jour l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Les récentes attaques de drone sont préoccupantes dans la mesure où elles ont de profondes répercussions, touchant des infrastructures civiles vitales et aboutissant à un bombardement inhumain, continu et sans merci des civils innocents. La Grèce condamne ces attaques dans les termes les plus forts. Nous avons demandé plusieurs fois que le droit international humanitaire soit respecté d'urgence, pour la protection des civils et de leurs biens, pour la préservation du droit de passage sûr depuis les zones de conflit et l'accès à des informations valides sur les zones d'hébergement temporaire sûr, ainsi que pour la garantie de l'accès humanitaire aux zones où des civils continuent de résider.

La Grèce fournit une aide humanitaire depuis le tout début de la guerre. Nous avons jusqu'à présent effectué de multiples livraisons d'aide humanitaire en

nature sur la base des besoins. En outre, nous nous sommes fermement engagés en faveur de la reconstruction de l'Ukraine. Nous avons annoncé que nous étions prêts à rebâtir une maternité détruite par des bombes russes dans la ville de Marioupol et à contribuer à la reconstruction d'Odessa, autre ville chère à nos cœurs, puisqu'elle est le berceau de notre lutte pour l'indépendance. De plus, nous travaillons ensemble à la promotion de la candidature du centre historique d'Odessa à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Compte tenu de la sensibilité particulière de mon pays en ce qui concerne les enfants, nous avons pris l'engagement de verser 200 000 euros à l'UNICEF au profit de son action humanitaire en Ukraine. En outre, nous avons pris en charge le traitement d'enfants atteints de cancer à l'hôpital oncologique pour enfants Elpida, « Elpida » signifie « espoir ».

Par ailleurs, nous avons répondu efficacement aux besoins de dizaines de milliers de citoyens ukrainiens cherchant à fuir la guerre, en accueillant plus de 75 000 réfugiés, dont des mineurs non accompagnés malheureusement séparés de leur famille en Ukraine, qui peuvent bénéficier d'une protection immédiate. Un centre d'appel a été mis en place pour faciliter la communication avec les déplacés ukrainiens, grâce à des informations détaillées fournies en grec, en anglais et en ukrainien. Des actions dans le domaine de l'éducation sont également mises en œuvre pour assurer l'inclusion des élèves ukrainiens dans le système éducatif. Parallèlement, grâce à notre flotte commerciale, nous participons au transfert de céréales ukrainiennes vers les ports clefs de la région d'Afrique du Nord, dans un effort pour faire face à la crise alimentaire.

La Grèce est fermement engagée en faveur de l'application du principe de responsabilité pour les crimes de guerre. Le Ministre Dendias a envoyé des lettres à ce sujet au Procureur de la Cour pénale internationale et s'est rendu à La Haye.

Quels que soient les efforts de la communauté internationale, la seule véritable solution aux souffrances actuelles du peuple ukrainien est la cessation immédiate de l'agression non provoquée de la part de la Russie.

La séance est levée à 17 h 30.